

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

Journal du
15 au 21 mai 2009

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

N° 6266 - 58^{ème} année



ÉLECTIONS
EUROPÉENNES

FRANCIS
LALANNE
&
JEAN-FRANÇOIS
BACCARELLI

Pour l'Alliance Écologiste Indépendante



ÉQUIPEMENTS

La CAB vient d'attribuer les 2 plus gros marchés pour terminer le stade de Furiani



SAVOIR-FAIRE

San Brancà, théâtre d'une foire de la Casinca dédiée à l'élevage et aux traditions



A FIERA DI A CASINCA

Vitrine de l'élevage en Corse

En tenant compte de la spécificité de la Casinca, le nouveau comité de la Foire de San Brancà, présidé par Jean-Marc Giammari, tient à valoriser une des plus anciennes foires traditionnelles corses. La nouvelle équipe fédère aujourd'hui tous les villages de la Casinca et l'on peut dire que la stratégie du positionnement cantonal est devenue réalité. La foire de Saint Pancrace peut s'affirmer «San Brancà, fierà di a Casinca».

Avec une fréquentation constamment en hausse (12 000 visiteurs en 2008) et un record que l'édition 2009 a probablement battu, la foire de **San Brancà** renoue avec son succès d'antan.

A l'origine, il s'agissait d'une rencontre entre les bergers et les fidèles qui venaient rendre hommage à **saint Pancrace**, jeune martyr chrétien des premiers siècles, célébré le 12 mai. **La fête de San Brancàziu** se situe également dans une période généralement consacrée à la tonte des troupeaux.

En déterminant comme axe principal l'agro-pastoralisme, et en prenant en compte les évolutions de la société, «**A fierà di a Casinca**» s'est principalement axée sur cette thématique séculaire en même temps que le retour à la tradition du marché des produits fermiers s'est imposé au comité de la foire.

En témoigne la nouvelle «foire équine» qui connaît un très fort engouement tant de la part du grand public que des cavaliers venus de toutes les micro-régions voisines.

En témoigne aussi le partenariat avec le complexe d'enseignement agricole de **Borgo** qui a permis l'ancrage de la manifestation dans le secteur agricole, la démonstration au grand public d'une agriculture insulaire moderne et dynamique, à la fois gardienne des traditions et bien en phase avec les techniques, les marchés et les socio-styles actuels.

Et puis l'aspect festif de cette foire n'a pas été oublié, **San Brancà** restant quand même un lieu de rencontre pour les chanteurs traditionnels amateurs. Même si l'objectif n'est pas encore véritablement atteint, la soirée ouverte de «**Chjama è rispondu**», l'après-midi «**Quadrille**», le théâtre d'improvisation en langue corse et les soirées «**Scène ouverte aux amateurs de chant traditionnel**» gagnent peu à peu en notoriété. Cette année, **Petru Guelfucci** a choisi la scène de **San Brancà** pour ses retrouvailles avec le public. L'événement n'est pas passé inaperçu du côté de la **Casinca**.

L'édition 2009, construite sur les acquis des précédentes, a renforcé le positionnement culturel, agropastoral et professionnel de la foire de la **Casinca**, ainsi que son rôle de vitrine professionnelle et culturelle de l'élevage en **Corse**.

La valorisation des races locales, ovines, caprines, bovines, porcine et équine, a donc naturellement constitué le thème fédérateur de la manifestation, lieu de rencontre entre éleveurs, organisations professionnelles, producteurs et public.

A court terme, l'équipe dirigeante de l'association organisatrice envisage de faire d'«**A fierà di a Casinca**» un pôle d'échanges et de réflexion sur le développement et les orientations techniques et commerciales des activités d'élevage, ainsi qu'un outil de communication pour l'ensemble des acteurs de ces filières.

Le succès de l'édition 2009 est un grand pas fait en ce sens.



Cowboy's: les chevaux ont été au coeur de l'animation



La fête et la danse avec Ochju à Ochju étaient au programme



Les élèves du lycée agricole ont fait démonstration de leur apprentissage en matière de soins sur brebis

AU SOMMAIRE



4 **Interview**
Francis Lalanne, tête de liste Sud-Est pour les Européennes, sous la bannière de L'Alliance Ecologiste Indépendante, aux côtés de Jean-François Baccarelli

8 **Le Temps d'un Instant** : petites réflexions dans l'air du temps

9 **Equipements**
La Communauté d'Agglomération de Bastia vient d'attribuer les deux principaux marchés relatifs à la construction du stade de Furiani



10 **Focus** : "Internet sans crainte", un site pour initier enfants et parents à une pratique responsable du web

12 **Memoria** : suite et fin de notre dossier "40 ans et puis", avec le témoignage d'Ange Rovere sur le 27 avril 1969



Entre nous

Par Pierre Bartoli

Le Pape Benoît XVI, en Terre Sainte, aura été, de bout en bout, le Pèlerin de la Paix dans l'affirmation répétée et authentique du droit de chacune des parties opposées, à vivre dans un État aux frontières

sûres et ouvertes.

Le Pape a condamné avec vigueur les violences d'hier comme celles d'aujourd'hui sans ambiguïté aucune. Il a affirmé la volonté de l'Eglise Catholique de poursuivre et d'intensifier le dialogue entre les trois religions qui font de Jérusalem la cité du Dieu unique.

Il a demandé la liberté de culte pour tous, dans le respect de chacun. Avec son style plein de pudeur, et plus réservé que son prédécesseur Jean-Paul II, le Pape Benoît XVI, à travers des propos d'une hauteur rarement égalée, s'exprime avec des mots clairs et justes, avec sensibilité et compassion, ainsi qu'avec un humanisme fort et toujours réactualisé sous le regard de la foi en Dieu et en l'Homme !

Le Pape Benoît XVI a eu raison de ne pas céder aux pressions de ceux qui, en permanence, voudraient que l'Eglise Catholique, se répande en repentances larmoyantes visant à satisfaire la propension de beaucoup à une certaine flagellation, d'autrui.

Il a eu raison de ne pas se répéter sur des faits qu'il a eu l'occasion de dénoncer avec le cœur et les mots, sur les lieux même où l'atrocité et l'horreur du nazisme avaient exercé leurs forces de mort.

Le Pape Benoît XVI, par ailleurs, ne s'exprime pas en fonction de sondages cédant à des modes, devant s'excuser pour des fautes non commises, comme certains le voudraient à propos du discours de Ratisbonne où la presse française reprise ensuite par d'autres – en sortant une citation faite par Benoît XVI et, en l'isolant de son contexte – a voulu lui faire dire ce qu'il n'avait jamais dit.

Le Pape ne juge pas les tenants des autres religions. Il ne leur demande pas autre chose que de s'ouvrir au dialogue à partir des racines communes que chacun se reconnaît à travers Abraham, Isaac et Jacob dont juifs, chrétiens et musulmans se disent les descendants.

Alors ça suffit d'exiger de l'Eglise Catholique la répétition en toutes circonstances d'actes d'une repentance qui devrait pousser chacune des autres religions à un examen de conscience sans concession !

Que les médias français, souvent non formés aux choses qui touchent à la réalité du fait religieux, retournent à leurs études avant de se répandre en commentaires dénués, trop souvent, de tout fondement, ne recherchant que ce qui peut accréditer leur attrait pour la caricature et la dérision.

Quant à moi, je suis persuadé que l'HISTOIRE donnera à Benoît XVI la place qui lui revient et que les médias français – une fois de plus – n'auront pas eu la lucidité d'entrevoir !

ERRATUM

Dans le n° 6265 de L'Informateur Corse Nouvelle, une coquille, conséquence d'un transfert de police de caractères, s'est glissée à la une. Nous présentons toutes nos excuses à la délicieuse Jeane Manson dont le prénom s'écrit bien, comme vous avez pu le lire dans les pages intérieures de notre journal, avec deux E.



Photo : Christophe Lartige

DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex
Tel : 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38
e-mail : redaction@informateurcorse.com
Site web : www.corse-information.info
Service Annonces Légales : 04 95 32 89 92
e-mail : al@informateurcorse.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98
FONDATEUR : Louis Rioni +
SECRÉTAIRE HONORAIRE : Angèle Venturini

RÉDACTION : 04 95 32 89 90
COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET
ABONNEMENTS : 04 95 32 04 40

Commission paritaire : n° 0309 | 88773

IMPRESSION : AZ Diffusion - Lot Freymouth -
Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957)
Prix HT de la ligne d'annonce légale :
Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT
(calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)

ANNONCES LÉGALES

Créations, constitutions, modifications, appels d'offres, ventes aux enchères, toute l'actualité économique de la Corse.

FRANCIS LALANNE

« Mes grandes forces ? Ma position en dehors du »



Candidat aux législatives de 2007 dans le Bas-Rhin où, sous la bannière du Mouvement écologiste indépendant (MEI) d'Antoine Waechter, il récolta 3,51% de suffrages, puis soutien d'une liste apolitique indépendante qui, à la dernière municipale de Montauban, recueillit 7 % des voix, Francis Lalanne n'a pas attendu de se lancer dans la bataille des Européennes, comme tête de liste de la circonscription Sus-Est au nom de l'Alliance Ecologiste Indépendante pour faire la preuve de son engagement. Que l'on remette en question la forme de cet engagement et jusqu'à ce qui le fonde, comme récemment sur le plateau télé de Laurent Ruquier où l'affrontement Naulleau-Lalanne, à l'occasion de la sortie du livre de ce dernier (« Mise en demeure à Monsieur le Président de la République Française », paru fin avril chez Jean-Claude Gawsewitch) ne fut pas piqué des vers, Francis Lalanne reste un personnage aussi séculier qu'audacieusement anachronique qui, à la manière d'un Léo Ferré pris volontiers en exemple, se plaît à refuser la lutte pour le pouvoir et en dépit de tout, tient bon, défendant sa propre vision des choses. Vision apparemment partagée par ceux qui, en

janvier dernier, du MEI à Génération Ecologie, en passant par La France en action, se sont regroupés autour d'un slogan, « Notre énergie pour la terre », et d'un programme attaché à certaines « euro-valeurs », pourrait-on dire : Coopération, Respect, Ethique, Espérance et Responsabilité. Pensée et action politiques tenant en 5 initiales qui ne sont pas pour déplaire à l'artiste et auxquelles Francis Lalanne n'est sans doute pas étranger : « C.R.E.E.R. ».

► **Francis Lalanne, quel sens donnez-vous à cette candidature aux Européennes ? En quoi se distingue-t-elle d'une autre candidature « verte » ?**

Le sens premier de ma candidature c'est de sauver l'existence d'un groupe écologiste à part entière au **Parlement Européen**. Cette existence est menacée par les **Verts Français** et **Cohn Bedit**. En effet, ceux-ci, obnubilés par la construction d'une majorité « anti-Barroso », sont prêts à la fondre dans une majorité (introuvable d'ailleurs) sociale démocrate. Or, les **Verts en Europe** sont dans des positions politiques très diverses : certains sont, comme nous, indépendants ; d'autres, comme les **Verts français**, à **Gauche**, et d'autres, à **Droite**. La stratégie de **Cohn Bedit** c'est le meilleur moyen de faire exploser le groupe. Au-delà, ce que je

souhaite c'est porter un message de révolte contre ce système dominé par le court terme qui est en train de nous mener au désastre humain, social et environnemental.

► **Pensez-vous avoir la crédibilité nécessaire ? Quelle est la force du poète en politique ?**

Quelle crédibilité accorder à ces politiques qui, régulièrement, se trompent, ont été incapables d'anticiper la crise financière et laissent notre santé et l'environnement se dégrader ? Ma grande force c'est justement ma position en dehors de ce système politique et le fait que je n'ai rien à prouver en termes personnels à travers mon engagement en faveur de la cause écologiste. Je crois que le public sent ma sincérité qui est la même que celle que je mets dans mes textes.

► **Quels enseignements avez-vous tirés des municipales à Montauban et des législatives dans le Bas-Rhin ?**

Que le plus important c'est de conserver justement cette sincérité. Aussi bien à **Montauban** que dans le **Bas-Rhin**, la campagne a été difficile, marquée par de multiples rebondissements. Mais à chaque fois, malgré des moyens de fortune, les électeurs ont été au rendez-vous. Ils ont précisément senti cette cohérence et la foi que je conservais dans l'idéal écologiste et humaniste.

► **Comment avez-vous organisé votre campagne pour ces Européennes ? Quels sont les rendez-vous pris avec la Corse avant le 7 juin ?**

Ma campagne est articulée en un aller-retour permanent entre le terrain et les

AUX EUROPÉENNES

«... système et ma sincérité»



Francis Lalanne en campagne, lors d'un échange passionné avec Didier Thevenieau, Secrétaire PG Sud Drôme (Montélimar) et Délégué au Conseil National

média. D'ici le 7 juin, je me serai rendu à au moins deux reprises dans chaque département de la circonscription **Sud-Est**. A chaque fois, les militant(e)s de l'**Alliance** organisent un point presse, une réunion publique et un événement autour d'un problème local. Pour la **Corse**, c'est **Jean-François Baccarelli** qui est en charge de l'organisation de ma visite (voir par ailleurs).

► **Quels sont les grands axes du programme de l'Alliance écologiste indépendante que vous représentez ?**

Nous devons préparer l'après pétrole : faire en sorte que les décisions de diminuer par 4 les émissions de gaz à effet de serre (facteur 4) se généralisent à d'autres problématiques environnementales (déchets/ perte de zones agricoles et naturelles/polluants...).

A ce jour, la politique agricole communautaire est basée sur l'exportation (aides) et représente près de la moitié du budget européen. Cette politique est en défaveur de la protection de la petite agriculture. Nous proposons l'éco-conditionnalité et l'autosuffisance alimentaire. L'éco-conditionnalité passe par l'élaboration d'un cahier des charges concernant l'utilisation de produits

DE CET ENGAGEMENT QUI N'A PAS QU'UN TEMPS

Se considérant citoyen du monde, Francis Lalanne a composé la chanson "*Dépolluer la planète*" (incluse dans son best of 2007), ainsi que la chanson "*Des casques bleus pour le Darfour*" dénonçant la guerre civile au Darfour. Il a fondé l'association Apassassa (maintenant en langue swahili), et a envoyé un courrier à Nicolas Sarkozy le premier jour de son investiture à la présidence de la République. Dans ce courrier il demandait l'application des engagements pris par Nicole Guedj au nom du candidat Nicolas Sarkozy le 20 mars 2007 lors du meeting "*Urgence Darfour*".

phytosanitaires, le bilan azote, la maltraitance des animaux... Il faut travailler sur la stabilisation des cours des matières premières au niveau mondial, intervenir sur les marchés pour garantir des prix stables aux pays en voie de développement dépendants de l'exportation d'un ou de plusieurs produits agricoles. Pour ce faire, il faut créer des offices européens des produits en question et assurer un soutien des circuits courts pour nos productions européennes (favoriser la production sur place). L'autosuffisance alimentaire des grandes métropoles européennes (de 4% aujourd'hui) doit atteindre au moins 30% à l'horizon 2020. Cela ne peut se faire sans le couplage de cette politique agricole avec une politique d'aménagement territorial préservant les terres agricoles autour des métropoles, avec la mise en place de ceintures «vertes» dédiées à l'agriculture de proximité (une directive sur ce sujet s'impose).

Question transports, il faut parier sur le développement du télétravail, favorisant la diminution des déplacements pendulaires autour des grandes agglomérations en exportant la quantité de travail télé-organisable dans les espaces à faible densité de population. Il faut recréer dans ces espaces des communautés de vie dotées de toutes les fonctionnalités urbaines de manière à fixer autour de cette télé-activité des populations.

Les services publics sont également au cœur de notre programme: il faut mettre fin aux monopoles nationaux (ex : électricité et transports verrouillés par EDF et SNCF) et décentraliser les services publics à la française.

► **Quelle est votre propre conception de l'Europe ?**

Une Europe des peuples et des nations avec toute leur histoire et leurs terroirs mais en même temps capable d'entraîner le monde sur la voie d'une autre espérance que la croissance indéfinie du PNB. Notre programme défend une Europe indépendante : en matière de diplomatie et de défense commune, il s'agit d'établir le droit pour les voisins proches (Russie et pays méditerranéens) ainsi que de bénéficier de coopérations avec des accords de libre échange avec l'Europe (fonds spécifiques dédiés). Nous sommes pour une Europe démocratique. Nous proposons l'élection d'un président de l'Union au suffrage universel et la responsabilisation de la commission directement devant le parlement, ainsi que la possibilité pour chaque européen de saisir directement la cour de justice.

► **Un exemple de directive européenne que vous soutiendriez au premier chef ?**

Une directive obligeant les Etats à se fixer des objectifs quantifiés en termes de télétravail.

► **Celui que vous combattiez avant tout ?**

Le retour de la directive Bolkenstein sur la libéralisation sans limite des biens et des services.

► **La tendance générale qui se dessine pour ces élections est celle d'une abstention massive. Comment l'expliquez-vous ?**

Les partis politiques en place veulent échapper à la sanction des électeurs et font tout pour que la campagne soit complètement atone. Par ailleurs, ils envoient tous des seconds couteaux au combat. Pas l'Alliance qui, elle, veut envoyer le meilleur d'elle-même au Parlement Européen.

► **Selon vous, comment les choses ont-elles évolué depuis la présidence française ?**

Mal. Nicolas Sarkozy a accéléré la soumission des Etats européens aux Etats-Unis, notamment en Géorgie et au Moyen Orient, tout en faisant ratifier dans le dos du peuple français le traité de Lisbonne. Il a donc ouvert un boulevard aux eurosceptiques de tout poil comme Vaclav Klaus qui lui a succédé. Heureusement, le Parlement tchèque (et les Verts de ce pays, notamment, qui étaient ses alliés) l'ont renversé et ont empêché une crise majeure des institutions européennes. Pour combien de temps ?

► **Dans votre livre adressé à Nicolas Sarkozy, quelle place prend l'Europe ?**

Elle est centrale puisque c'est elle qui sert de vecteur à la captation de tous les pouvoirs par Nicolas Sarkozy.

► **Quelle est votre vision de la circonscription du Sud-Est pour laquelle vous proposez votre candidature et qui est la plus importante après celle d'Ile de France? Dans un tel cadre n'est-ce pas difficile, pour un député européen, de rester à portée du citoyen comme de faire entendre plusieurs voix ?**

C'est un territoire immense qui donne la mesure de la diversité de notre pays. Cela dit, c'est également là où l'Alliance compte le plus de militant(e)s et c'est pourquoi je pense avoir une chance raisonnable d'y être élu. Il est évident qu'il est très difficile, une fois élu à Strasbourg, de garder le contact avec le terrain. Je m'emploierai, à travers les relais militants de l'Alliance, à garder ce contact. En Corse, je ne doute pas que Jean-François m'y aidera.

► **Quelle est votre connaissance des dossiers défendus par le MEI pour la Corse ?**

A ma connaissance, Jean François Baccarelli, qui est le secrétaire général du MEI pour la Corse, se bat sur plusieurs projets : il milite pour l'arrêt des travaux du barrage du Rizzanese et contre la destruction d'une

des plus belles rivières de Corse ; il s'oppose fermement à la demande de dérogation exceptionnelle concernant la construction du port de Bastia sur la plage de l'Arinella qui provoquerait une catastrophe écologique ; il



combat le projet de construction d'une ligne haute tension aérienne entre Furiani et Lucciana (de toute évidence, ce projet portera des atteintes graves à la santé publique et à l'environnement des Corses) ; il défend la protection du littoral dans une île qui, comme il dit, n'est ni à bétonner, ni à griller, ni à vendre ; il est également pour le maintien du CREPS de Corse car sa fermeture est intolérable tant pour les jeunes Corses que pour les employés de la structure; enfin, je sais qu'il se bat pour la création de commissions d'enquête sur les dangers réels de l'amiante en Haute Corse et sur les retombées sanitaires du passage du nuage de Tchernobyl. Si demain je suis élu au parlement européen, je ferai en sorte de défendre au mieux ces revendications propres à la Corse.

► **Quelle est la relation personnelle que vous entretenez avec notre île ?**

Une relation d'amour pleine de couleurs, d'odeurs et de souvenirs agréables.

JEAN-FRANÇOIS BACCARELLI

3^{ÈME} SUR LA LISTE CONDUITE PAR FRANCIS LALANNE

“L’Europe a un rôle à jouer dans des projets structurants pour la Corse”

► **Jean-François Baccarelli, vous êtes secrétaire général du MEI Corse et occupez la 3^{ème} place de la liste pour le Sud-Est conduite par Francis Lalanne sous les couleurs de l’Alliance Ecologiste Indépendante, dans le cadre des élections européennes du 7 juin prochain. Comment cela s’est-il goupillé ?**

Ce sont mes résultats aux législatives (2^{ème} score de France pour le MEI) qui m’ont conduit, en toute logique, à la troisième place de cette liste. J’ai dit oui à un programme national avec la volonté de mettre en avant des revendications structurantes pour la Corse.

► **Quelles sont-elles ?**

La première concerne le littoral. Je souhaiterais qu’une loi européenne mette un frein au bétonnage de l’île. La bande des 100 mètres, à l’heure actuelle, c’est vraiment illusoire ! Cette bande devrait couvrir un kilomètre. A l’allure où nous allons, nous ne pourrions bientôt plus aller à la plage et profiter de ce bijou que nous avons. Par ailleurs, vous n’êtes pas sans savoir que je me bats contre le projet de ligne aérienne haute tension sur les communes au sud de Bastia

et donc pour l’enfouissement de celle-ci en même temps que pour l’enlèvement des pylônes existants dont la proximité a des conséquences sur la santé des habitants.

► **Sincèrement, vous avez bon espoir que l’Europe puisse s’engager sur des dossiers comme celui-là ?**

Elle s’est parfois engagée sur des dossiers plus faibles mais présentant un caractère structurant. Permettez-moi de revenir là sur mes fondamentaux : lorsque je parle d’un Zénith pour Bastia et que l’on me répond qu’il coûterait trop cher, je souligne ce que pourrait être là la contribution de l’Europe dans une ville touristique où un tel espace culturel pourrait devenir une référence non seulement pour la Corse, mais aussi pour la Méditerranée. Veut-on ou pas le développement ? Un autre projet capital est celui du port de Bastia qui, s’il devait quitter le centre ville, en signerait la mort. Nous avons déjà l’infrastructure portuaire. Il n’y a qu’à casser la jetée. Pourquoi chercher à détruire

par ailleurs le site de l’Arinella, actuellement délaissé par la mairie, et qui devrait être le parc de loisirs de tous les Bastiais et du grand Bastia ? Sur ce dossier-là, comme sur les autres, je suis décidé à aller jusqu’au bout. D’ailleurs, après les élections, nous entamerons une vraie campagne de sensibilisation afin que les Bastiais se soulèvent contre ce projet. Tout le monde vous parle de protection de l’environnement et l’on demande une dérogation exceptionnelle pour faire un massacre à L’Arinella !

► **Justement, qu’est-ce qui distingue une démarche comme la vôtre dite également «verte» ?**

La cohérence entre le discours et les propositions faites au sein d’un groupement qui ne fait pas que se dire écologiste ! Je considère par exemple que devrait être votée une loi obligeant tous les bâtiments publics d’Europe à s’équiper de panneaux solaires. Tout le monde met dans ses programmes une touche d’écologie. Mais quelle place tient celle-ci au sein de grands projets tels que le PADDUC, pour ne citer que lui, et où il n’est question que de déclasser nos sites naturels ? Une fois que nos plages seront privatisées, on s’attaquera à nos lacs, à nos étangs, à nos montagnes ? Et une fois que nous aurons vendu toute la Corse, qu’est-ce qu’il nous restera à faire ? Fondons une véritable économie, sans extravagances. La semaine dernière j’étais sur le Lido de la Marana pour faire un reportage sur les déchetteries sauvages : machines à laver, télévisions, carcasses de voitures, fauteuils... Il s’agit là d’interpeller nos compatriotes en leur faisant prendre conscience qu’en préservant notre terre ils préservent la vie et l’avenir de leurs enfants.

► **Dans cette perspective, quel est pour vous, au-delà du rôle de député, celui d’éco-député européen ?**

De faire aboutir les projets sur la base desquels a été établi un programme. En l’occurrence ceux que je viens d’évoquer et que j’ai à cœur pour la Corse et son développement dont dépend la protection de l’environnement.

► **Avec Francis Lalanne, comment travaillez-vous sur la campagne ?**

Nous échangeons énormément par mail et par téléphone. Je souhaite pouvoir faire venir Francis en Corse le 23 ou le 24 mai



prochain et l’emmener sur le site de Teghime (centre de stockage de l’amiante), ainsi qu’en centre ville (pour lui montrer au cœur de quoi pourrait prendre place le Zénith de Bastia), et bien sûr à l’Arinella. Nous organiserions cette visite sur une demi-journée.

► **Sur le terrain, quels retours de campagne avez-vous obtenus jusqu’ici ?**

Avant-hier, nous étions à Bonifacio. Le moins que l’on puisse dire, c’est que là comme ailleurs, ces élections sont loin de passionner les foules.

► **Comment l’expliquez-vous ? Cela tient-il seulement à une méconnaissance de l’institution ?**

Non. Les gens dont j’obtiens des réponses me disent : « Tout ce qui se passe actuellement (notamment la crise), c’est à cause de l’Europe ». L’Europe a l’image de la délocalisation en puissance. Quand on voit un chef d’entreprise français proposer à un futur licencié un salaire équivalent à 69 € pour un poste à l’étranger, il y a de quoi s’inquiéter. Je suis quant à moi pour une Europe sociale, mais avec un contenu : un SMIC unique et des charges uniques pour toutes les nations. Je suis un Européen qui défend donc l’uniformisation des devoirs.

► **De quelle place rêvez-vous pour la Corse au niveau international ?**

Je le dis souvent : mon rêve est de faire de la Corse l’exemple de la Méditerranée. Il faut préserver le bijou naturel que nous avons et le développer mais concevoir et engager ce développement au service de la communauté corse et de nos compatriotes. Notre atout touristique réside précisément dans cette préservation.

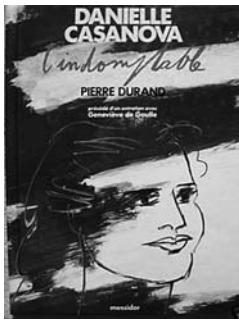
LE TEMPS D'UN INSTANT

Par Julien Biaggi



L'INDOMPTABLE

Piana et la Corse ont commémoré l'anniversaire de la mort de **Danielle Casanova**, dans le cadre du centenaire de sa naissance et de son élévation au grade d'héroïne nationale. Deux dates : **Ajaccio**, 9 janvier 1909, naissance de **Vincentella Perini** ; **Auschwitz**, 9 mai 1943, mort en déportation de la militante communiste et résistante. Cette fille d'instituteurs suivra d'abord ses études secondaires à **Ajaccio**, avant de s'inscrire à l'école dentaire de **Paris**. Elle rencontre son mari, **Laurent Casanova**, au sein de l'**Union fédérale des étudiants** et s'engage ensuite, en 1928, dans les Jeunesses communistes. **Vincentella** se fait alors appeler **Danielle** et en 1934 elle est chargée de fonder l'**Union des jeunes filles de France** à vocation pacifiste et anti-fasciste. Lors de l'interdiction du **PCF** en septembre 1939, elle passe dans la clandestinité. En fondant «**La voix des femmes**», elle organise des manifestations contre l'occupant. Elle est arrêtée par la police française le 15 février 1942 et déportée à **Auschwitz** le 24 janvier 1943. Elle ne cesse jamais de militer jusqu'à ce qu'elle décède du typhus le soir du 9 mai 1943... **Pierre Durand** lui a consacré une biographie, parue en décembre 1997, aux éditions **Le Temps des cerises**. Son titre : «**Danielle Casanova l'indomptable**»...



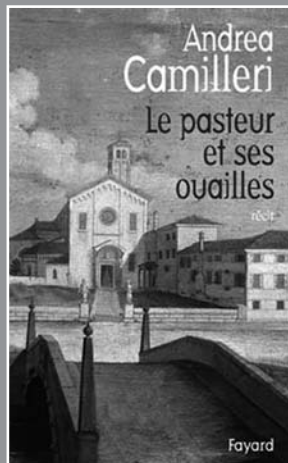
AUTO PORTRAIT A L'OREILLE COUPEE

Après avoir passé quinze jours à l'hôpital, **Vincent Van Gogh** peint en janvier 1889 son «**Autoportrait à l'oreille coupée**». Une oreille coupée sur laquelle se sont interrogés deux chercheurs allemands selon lesquels **Gauguin** serait l'auteur de la mutilation à l'aide d'une épée très effilée. On a surtout, jusqu'à aujourd'hui, évoqué une auto-mutilation. Accablé d'hallucinations et contraint par une douleur insurmontable due à sa maladie, **Van Gogh** se serait entaillé l'oreille avec le rasoir que **Gauguin** prétendait lui avoir vu la veille à la main. Il aurait ensuite enveloppé le lobe coupé dans un mouchoir avant de courir le porter à une prostituée de la ville, d'**Arles**, où il s'était fixé en compagnie de **Gauguin**. Puis comme si de rien n'était, il serait retourné chez lui se coucher. La police alertée l'aurait trouvé ainsi et conduit à l'hôpital... **Gauguin** raconte dans une lettre qu'à partir du moment où il a voulu quitter **Arles**, l'attitude de **Van Gogh** est devenue si étrange qu'il pouvait à peine respirer. Au cours d'une soirée, cet état menaçant allait empirer au point que **Gauguin**, empli d'inquiétude, passa la nuit dans un hôtel. Il s'en alla sans même avoir revu **Van Gogh**, alors que la ville était en émoi à l'annonce de la «catastrophe». Doit-on prendre au sérieux ce que prétendent avoir découvert les deux biographes allemands ? Ne serait-il pas préférable de retenir l'auto-mutilation qui rend encore plus tragique et poignant le destin de l'auteur du «**Semeur**», des «**Barques aux Saintes-Maries-de-la-Mer**», de «**L'Arlésienne : Madame Ginoux avec des livres**», ou de «**La Chaise et la pipe**». Le 23 juillet 1890, il écrivit sa dernière lettre. Il passa toute la journée du 29 assis sur son lit à fumer la pipe. Il mourut dans la nuit et fut inhumé le lendemain au cimetière d'**Auvers**. Son frère **Théo** fut toujours à ses côtés, de manière assidue et sans failles, en particulier lorsque **Vincent** ne pouvait se passer de son soutien lors de successifs séjours en hôpital psychiatrique, et il lui apporta toujours son soutien financier. **Théo Van Gogh** s'éteint à **Utrecht** le 25 janvier 1891 et y fut enterré. En 1914, ses cendres furent inhumées à **Auvers** à côté de celles de son frère **Vincent**...



QUI A TIRE SUR MGR PERUZZO ?

Qui a tiré sur Mgr Peruzzo et pourquoi ? C'est autour de cette question que s'articule l'énigme du récit d'**Andréa Camilleri** «**Le pasteur et ses ouailles**» «**Le pecore e il pastore**», aux Editions Fayard. En juillet 1945, dans une Sicile en ébullition, l'évêque d'Agrigente se soucie plus des paysans en lutte contre les grands propriétaires terriens que des élans mystiques des religieuses du couvent de Palma. Jusqu'à l'attentat qui met ses jours en danger. Dix jeunes religieuses vont alors prononcer un vœu inouï pour sauver la vie de leur bon pasteur...



Retrouvez-nous sur
www.corse-information.info

“Terminer le stade Armand Cesari”

Une priorité pour la CAB

La procédure dans laquelle, il y a un peu plus d'un an, s'était engagée la Communauté d'Agglomération Bastiaise, pour donner au stade Armand Cesari un autre visage, atteint aujourd'hui, à quelques jours de la date du triste anniversaire de la catastrophe de 1992, une étape cruciale, avec l'ouverture annoncée pour septembre prochain d'une seconde phase de travaux destinés à terminer pour de bon l'infrastructure sportive.



Emile Zuccarelli vient en effet d'annoncer l'attribution des deux plus importants marchés (75% du montant total des travaux) relatifs à la reconstruction, ou, pour le dire plus justement - et comme le souligne le maire de Bastia lui-même - à la construction d'un stade digne de ce nom. Le chantier avait pris du retard faute d'offres

convenables. Les travaux concernant la charpente des tribunes Sud et Nord, évalués à 6,2 M€ sont désormais à la charge de l'entreprise mulhousienne **Mathis**. La commission d'appels d'offre a opté pour la qualité et la sécurité du bois. Quant au gros œuvre, qui concerne la construction de la tribune Sud et la restructuration de la tribune Est pour un montant global de 5,4M€, il a été attribué à l'entreprise **Vendasi**, aucune autre offre n'ayant été faite. Les travaux sur ce terrain délicat de bord d'étang devraient donc commencer en septembre prochain et s'étaler sur 14 mois, sans pour autant peser sur les rencontres sportives puisqu'aucun match ne devrait être perturbé. “Mener ce projet dans des conditions économiquement acceptables”, se plier à une contrainte de phasage, car le stade Armand Cesari doit conti-

DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS

Subventions : 9 759 120 €
(Etat : 5,8 M€ ; CTC (2,52 M€) ;
Département (1,5M€)
Boni TUA : 1230 400 €
Part à la charge de la CAB : 6 261 100, 94 €.
(soit 44,6% du financement)
Dépense totale de cette seconde phase
de travaux : 17 250 620,94 €.

nuer d'accueillir les matchs”, mais encore et surtout, “sortir par le haut et par la vie du drame que nous avons connu” : telle est la volonté affichée par la CAB. L'architecte **Pierre Ferret**, qui, via ce projet, estime le coût du siège à 1500 Euros (soit à peu près l'équivalent de Caen, bien loin derrière Grenoble, à 3750 Euros le siège) l'annonce : “Vous aurez un beau stade à la hauteur de votre club et de son histoire.”



RAPPEL

> **DÉBUT 2008**, une procédure d'appel à la concurrence concernant 14 lots de travaux avait été lancée afin de procéder à la construction de la tribune Sud, à la couverture de la tribune Nord, à la restructuration de la tribune Ouest, et à différents aménagements.

> **Le 29 mai 2008**, 9 lots avaient été attribués pour la somme de 2 600 222 € : les lots 3 à 9 et 11 à 12. Concernant la couverture métallo-textile, la serrurie, les menuiseries intérieures, les doublage-cloisons-plafonds, les peinture-revêtements-signalétique, les carrelages et faïences, les sièges de gradins et le mobilier, l'électricité, les plomberie-sanitaires-ventilation. Ce même jour de réunion de la Commission, 5 lots avaient donc été renvoyés à la négociation. Après un travail de plusieurs mois, c'est le 11 mai dernier que la Commission, en plus de s'être prononcée pour l'attribution du lot 13 relatif aux aménagements extérieurs (1 289 543 €), a trouvé une issue favorable pour trois lots, dont les deux plus importants : lot 1 / Démolition - Terrassement- Fondations- Gros œuvre (5 386 673,94 €); lot 2/ Charpente bois (6 196 886 €), Lot 8 bis/ Étanchéité (49 000 €). Reste le lot 10 bis pour l'ascenseur (54 980 €) pour lequel la décision a été reportée.

INTERNET : APPRENDRE À

Le divertissement, l'information, l'échange, l'autonomie... Les enfants profitent des formidables opportunités offertes par Internet. Mais trop souvent, les différentes études montrent que les jeunes se retrouvent seuls face à leur écran d'ordinateur. Et donc seuls face aux risques de la réalité virtuelle, lesquels sont malheureusement bien réels. Le site « Internet sans crainte » a été créé afin d'initier les enfants et leur entourage à une pratique responsable d'Internet.

Harcèlements, contenus choquants, usurpation d'identité, violation de la vie privée...

Si **Internet** est (et doit rester) un formidable lieu d'échanges et de rencontres, il peut être également le lieu de tous les dangers pour les plus jeunes. Lorsque les enfants « surfent », ils utilisent leur « boîte mail », ils « chatent », ils jouent « en ligne », participent à des « forums »... Un vocabulaire imagé et qui exclut parfois des parents qui peuvent se sentir dépassés face à un outil qu'ils ne maîtrisent pas forcément et dont ils ne connaissent pas tous les codes... Et sans que leurs parents en aient vraiment conscience, les enfants peuvent à tout instant être confrontés à des contenus indésirables sur la toile, communiquer des informations personnelles sans en être conscients, publier des contenus portant atteinte à la vie privée ou au droit d'auteur, télécharger des contenus à risque, trouver des informations plus ou moins fiables... Alors pour ne garder que le meilleur d'**Internet**, plusieurs acteurs se sont réunis et ont décidé de la création du site « **Internet sans crainte** ». A destination des jeunes, des parents et des enseignants, le site donne les clés indispensables pour comprendre les enjeux de l'évolution des technologies multimédia, ainsi que les risques liés à l'utilisation d'**Internet**, risques qui visent particulièrement les plus jeunes.

Alors pour intéresser les plus jeunes aux enjeux de société sans être donneur de leçons, des actions adaptées à l'âge des jeunes ciblés ont été mises en place.

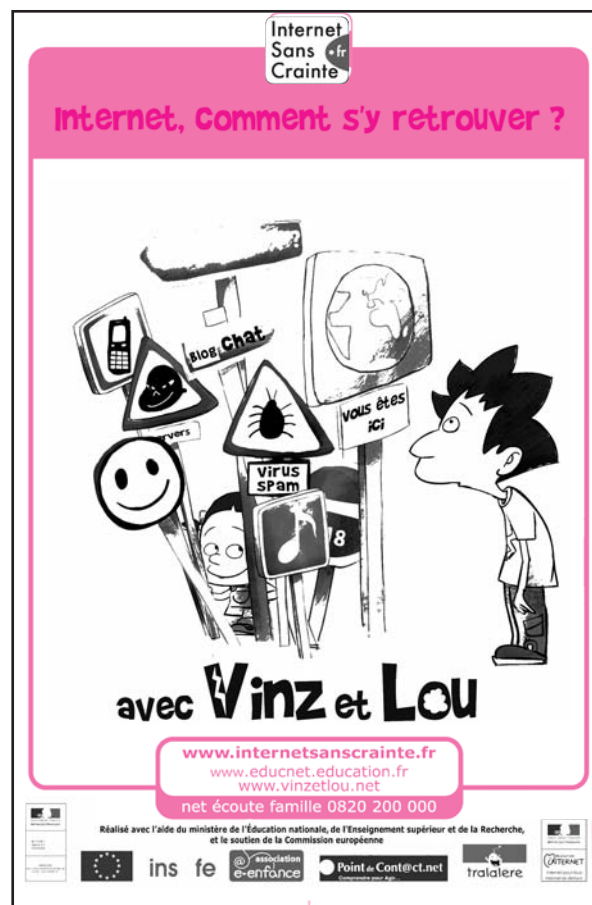
Pour les juniors de 7 à 12 ans, un site a été spécialement créé autour de deux personnages attachants, **Vinz** et **Lou**. Ils sont les archétypes des jeunes d'aujourd'hui et s'illustrent dans des épisodes de dessins animés ludiques : chaque épisode s'appuie sur des situations concrètes auxquelles sont confrontés les enfants de 7 à 12 ans et met en scène les répercussions de leurs actions dans leur quotidien.

Ce programme n'impose pas une seule réponse ou un seul comportement, mais cherche à rendre l'enfant responsable, conscient des conséquences de ses actes. Le ton est décalé, voire un peu caricatural mais le message ne l'est pas, et c'est bien là le plus important.

LE 17 MAI, une journée spéciale

Pour les adolescents de 12 à 16 ans, le site se veut interactif et c'est dans cette optique que va se dérouler la **Journée Mondiale**

des Technologies de l'Information et de la Communication, le 17 mai prochain. L'édition 2009 insiste tout particulièrement sur la sensibilisation des jeunes et le programme « **Internet sans crainte** » participe à cette manifestation à travers deux actions phares : la première est un appel à création autour d'un **Serious Game**² (un jeu vidéo éducatif en différents épisodes, actuellement en cours de développement) dont la vocation est d'impliquer les jeunes et de recueillir leurs perceptions, expériences, projections et imaginaires sur l'impact de leurs actions sur **Internet**.



QUELQUES CONSEILS DE BASE

- Internet, ça se partage : mettez l'ordinateur dans un pièce commune.
- Tout est sur Internet, mais tout n'est pas toujours vrai sur Internet. Aigüisez votre esprit critique.
- Avant d'acheter un jeu vidéo à votre enfant, pensez à le tester et à consulter les PEGI.
- Internet est tellement captivant qu'il est essentiel d'apprendre à gérer son temps.
- En cas d'image choquante, éteindre l'écran et en parler à un adulte.
- Attention à ses données personnelles : on ne donne jamais son nom, adresse ou numéro de téléphone.

SURFER SANS CRAINTE

La seconde action est un cyberrallye scientifique, c'est-à-dire une action de terrain organisée par les **Franças³** en partenariat avec l'**Association Française d'Astronomie** qui, de par l'implication personnelle qu'elle suscite, permet aux enfants et aux adolescents de pratiquer simultanément des activités scientifiques et techniques en manipulant les outils proposés par les technologies de l'information et de la communication. La règle du jeu est simple : les jeunes intéressés se constituent en équipes et lancent un défi scientifique à d'autres jeunes de leur âge par le biais d'internet. Pour **Ban Ki-moon**, Secrétaire général des **Nations unies**, **Internet** doit rimer avec protection : «la

Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant reconnaît le droit de l'enfant d'avoir accès à l'éducation et à l'information et lui reconnaît aussi le droit de se livrer à des jeux et à des activités récréatives. La Convention lui accorde également une protection contre toute forme d'exploitation, y compris lorsqu'il est contraint à se livrer à une activité illégale. Il est de notre devoir à tous de faire en sorte que les dispositions de la Convention soient strictement appliquées afin que les enfants puissent accéder à l'Internet et à d'autres ressources en ligne en toute sécurité, sans craindre de tomber entre les mains de prédateurs dénués de scrupules».

1. Internet Sans crainte est placé sous l'égide de la Délégation aux Usages de l'Internet, rattachée au ministère de l'Éducation supérieure et de la Recherche. Tralalere est l'opérateur de ce programme, en charge du volet communication/sensibilisation du programme, tandis que e-Enfance opère son service d'assistance téléphonique.

2. Plus d'information sur www.2025.ex.machina.net

3. Fondée en 1944, la Fédération nationale des Francas est une association laïque et indépendante, retenue d'utilité publique et agréée par les ministères de l'Éducation Nationale, de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, qui anime notamment les centres aérés des écoles. La Fédération agit de façon plus large pour promouvoir des loisirs de qualité et l'action éducative locale.

QU'EST-CE QUE LE PEGI ?

Le PEGI est un système de classification des jeux vidéo : Pan-European Game Information (système européen d'information sur les jeux). Elaboré et mis en place au printemps 2003 par la Fédération Européenne des Logiciels de Loisirs (ISFE en anglais), le PEGI est un système de classification des jeux vidéo en fonction de différents critères : âge conseillé, contenu violent ou grossier, à caractère raciste ou sexuel... Tout comme pour les films, si la majorité des jeux vidéo s'adressent à un large public, certains sont réservés aux enfants les plus âgés, voire même parfois aux adultes. Partagé par l'ensemble des pays européens, approuvé et mis en place par les principaux fabricants de consoles et de jeux vidéo, ce système permet aux jeunes et à leurs parents d'orienter leur choix en matière de jeux vidéo en connaissance de cause. Le système PEGI travaille aujourd'hui à la mise en place d'une classification similaire pour les jeux en ligne : le PEGI OnLine.



NOTA BENE

200 millions de membres sur Facebook. C'est le chiffre qu'a annoncé il y a quelques jours Mark Zuckerberg, le fondateur de Facebook. Du haut de ses 24 ans, il est à la tête de l'équivalent

du 5^{ème} plus grand pays du Monde. Aussi puissant que Bill Gates ? On peut aujourd'hui s'interroger sur le pouvoir d'un tel réseau social qui ne se limite pas, selon son fondateur, à permettre à ses 200 millions de membres de se connecter entre eux.



UNE LIGNE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE

Internet Sans Crainte a ouvert en décembre 2008 une ligne d'assistance téléphonique à destination des enfants et parents, NetEcouleFamille /0820 200 200. Opérée par l'association e-Enfance pour le compte du programme, cette ligne répond à un réel besoin d'écoute et d'information diagnostiqué en France. Mis en place par des spécialistes de l'enfance et d'internet ainsi que par des psychologues, elle répond aux questions que se posent jeunes et adultes en matière de sécurité sur Internet fixe et mobile, en mettant l'accent sur la prévention et les conseils pratiques.



PROPOS RECUEILLIS PAR PAUL AURELLI ET PIERRE BARTOLI

40 ans et puis...

(suite et fin)

Pour clore le dossier ouvert dans le n° 6264 de notre journal, consacré au référendum du 27 avril 1969 organisé par le Général De Gaulle et auquel la France dit majoritairement non, nous vous donnons à lire le témoignage d'Ange Rovere, premier adjoint au maire de Bastia, témoignage qui vient ainsi enrichir la réflexion menée autour d'un événement historique dont la Corse eut à connaître les retombées.

Ange ROVERE

“Le couplage de la décentralisation avec la réforme du Sénat a été mal compris.”

► Ange Rovere, qu'évoque pour vous la date du 27 avril 1969 ?

Une date aujourd'hui oubliée par les jeunes générations. **De Gaulle**, **Charlemagne**, **Jeanne d'Arc** ? Au hit-parade des personnalités, ils viennent après **Zidane** et **Noah** ! Renvoyés à une sorte de Moyen-âge qui n'aurait pas contribué à faire la **France**. Alors que se multiplient les «lois mémorielles» au contenu discutable, les points de repère sont passés sous silence. Si 2008 a, à juste titre, connu son flot de littérature sur le quarantième anniversaire des événements de 1968, 1958 et la naissance de la V^{ème} République ont été les grands absents. Pour le meilleur, diront certains, pour le pire, diront les autres, cette constitution a fait la **France** d'aujourd'hui.

► Comment avez-vous vécu ce jour de 1969 ?

Ce 27 avril, c'était la joie, l'euphorie. J'avais 22 ans et j'étais (je le suis toujours) membre du **PCF** depuis l'âge de 18 ans. Enfin était battu «l'homme du grand capital», l'incarnation du «pouvoir personnel». Oubliés le «non» à **Pétain** et à la défaite, le «non» à l'hégémonie américaine, le «non» à l'**Europe** supranationale ! Une seule chose comptait ce soir-là : on avait terrassé celui qui disait «non» par sa «politique des revenus» au monde du travail, à la «classe ouvrière». Après les législatives de juin 1968, les «masses populaires» prenaient leur revanche.

► Ce référendum fut une chance pour la France, un rendez-vous manqué ou une formidable méprise quant à l'enjeu ?

Avec le recul force est de constater que **De Gaulle** a été l'un des rares qui, sur le moment, a perçu ce qu'avait été la crise de mai 1968 : le formidable besoin de démocratie auquel aspiraient les générations du «baby boom». Sa réforme de l'université avec en son cœur la «participation» en fut une première réponse. La réforme régionale en constituait une deuxième, d'autant que sur ce terrain la **France** était en retard par rapport à d'autres pays. Mais force est de constater également que **De Gaulle** a contribué à en obscurcir les enjeux : le couplage de la décentralisation avec la réforme du **Sénat** (déjà en germe en 1946 dans le discours de **Bayeux**...) a été mal compris. Et puis il y avait l'aspect plébiscitaire du référendum, la volonté de **De Gaulle** de «repandre la main» pas seulement face à la gauche mais aussi par rapport à une droite pour laquelle le «Général» avait fait son temps. Et c'est elle qui a abattu le chêne. **G. Pompidou**, en «réserve de la République» et ne se prononçant pour le «oui» que du bout des lèvres, **VGE** passant du «oui mais» au «non»....

► 40 ans après, que pouvez-vous en dire et qu'elles leçons en tirez-vous ?

Celle d'un formidable retard. De 1969 à 1981, tous les gouvernements de droite



traumatisés par l'échec du référendum, tourneront le dos à la modernisation de l'architecture politico-administrative française. La **Corse** en a payé le prix fort.

Celle d'un recul historique. Pour **De Gaulle**, «la politique de la France ne se faisait pas à la corbeille». A peine élu, **G. Pompidou** dévalue le franc et dit «oui» à l'adhésion de l'**Angleterre** au marché commun. La voie était ouverte : d'élargissements en «approfondissements», l'**Europe** supranationale était en marche. Avec aujourd'hui la réintégration dans l'**OTAN** ! Qui avait dit «après moi s'ouvrira le temps de la médiocrité» ?

Celle d'une nostalgie. Parce que de la plus petite des grandes puissances, la **France** n'est plus que la plus grande des puissances moyennes. Parce que à la dignité a peu à peu succédé l'**Etat**-spectacle pour devenir aujourd'hui la «politique bling bling».

42

**Etude de Maître
Christian BERNARD**

Notaire à Sartène (Corse du Sud)
Route de Bonifacio - Immeuble San Damiano

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christian Louis Pierre Marie Bernard, notaire à 20100 Sartène, (Corse du sud), route de Bonifacio, Immeuble San Damiano, soussigné, le 23 avril 2009, a été constitué une Société Civile Immobilière, ayant les caractéristiques suivantes, enregistré à Sartène le 05 mai 2009, bordereau n°2009/162, case n°1.

La Société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat, ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, sur la Corse.

La **dénomination sociale** est : U VACANTIVU

Le **siège social** est fixé à : Viggianello (20110), Quartier "Le Vétaro"

La **société est constituée** pour une durée de cinquante années

Le **capital social** est fixé à la somme de quarante cinq mille euros (45.000,00 euros)

Les **apports** sont numéraire et nature Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le **premier gérant** de la société est : Melle Marie Caroline Mondoloni, demeurant, Viggianello, (20110), Quartier "Le Vétaro".

La société sera **immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Notaire.

55

A&C MEDIAS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : C/o M. Alfano Rosario
Route du Lancone - 20232 Olmeta di Tuda

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Borgo du 06/05/09, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL
Dénomination : A&C MEDIAS
Enseigne : CORMEDIA TV

Siège : C/o M. Alfano Rosario, Route du Lancone, 20232 Olmeta di Tuda

Objet : Régie publicitaire et agence de communication, toutes prestations en relation directe ou indirecte avec la publicité et la communication quel que soit le média ou le support

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros
Gérance : Monsieur Rosario Alfano, demeurant, Route du Lancone, 20232 Olmeta di Tuda

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

07

Maître Antoine PAOLETTI

Notaire à Rogliano (Haute-Corse), soussigné

Suivant acte reçu par Antoine Paoletti, notaire à Rogliano, le 22/04/2009, enregistré au service des impôts de Bastia le 05/05/2009, bordereau 2009, folio 510, case 1, contenant :

CESSION DE DROITS INDIVIS PORTANT SUR UN FONDS DE COMMERCE :

Par : Mme Céline Marie Luccantoni, veuve de Monsieur Auguste Raymond Muzy, retraité son époux, demeurant à Bastia (20200), rue Miot. Née à Cholom (Viet Nam), le 06 novembre 1926. De nationalité française.

Au profit de : 1°/ Monsieur Anthony Jean Muzy, de nationalité française, célibataire majeur, demeurant, à Sainte Lucie de Porto-Vecchio, (20144), France, Lieu-dit Fautéa. Né à Bastia (20200), le 12 décembre 1973.

2°/ Mademoiselle Claire Amandine Jeanne Céline Muzy, de nationalité française, célibataire majeure, demeurant à Bastia (20200), France, 2, rue Abattucci. Née à Bastia (20200), le 20 novembre 1983.

La moitié sur : Un fonds de commerce de "camping, alimentation, restaurant", sis sur la commune de Sainte Lucie de Porto-Vecchio, portant l'enseigne "LE FAUTEA".

Pour lequel Monsieur Auguste Muzy, était immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 437 901 101, et pour lequel Monsieur Anthony Muzy, locataire-gérant est déjà immatriculé au Registre au Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le n° SIREN 437 901 101.

Et pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements, le fonds de commerce vendu est identifié à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Économiques, sous le numéro SIRET 437 901 101 2004A3.

Exploité à Sainte Lucie de Porto-Vecchio, au Lieu-dit Fautéa. Moyennant le prix de quatre vingt douze mille cinq cents (92.500) euros, stipulé payable en totalité à terme.

Entrée en jouissance au jour de l'acte. Les oppositions seront reçues à l'étude de Maître Antoine Paoletti, notaire à Rogliano, où domicile à été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion, et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC).

Pour unique insertion, Le Notaire.

57

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 Avril 2009 à Biguglia, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CCP2B
Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : C/O Madame MATTEI Marie-Paule, Villa N°3 les Hauts de Biguglia 2, 20620 Biguglia

Objet : La réalisation de travaux de plomberie, l'installation, l'entretien et la réparation d'appareils de chauffage et de climatisation, ainsi que tous travaux relatifs aux sanitaires.

Capital social : 2000 euros
Durée : 99 ans

Gérance : Madame MATTEI Marie-Paule demeurant villa N°3 les Hauts de Biguglia 2 20620 Biguglia
Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis,

52

**Office Notarial de Saint Florent
SCP MAMELLI**

Résidence Santa Catalina
Saint-Florent (20217)

Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

Aux termes d'un acte reçu par Maître Etienne Mamelli, notaire à Saint Florent, le 11 mai 2009, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : "PIERRE-ROBERT"
Siège : Bastia, 20200, Résidence Saint Marc, Boulevard du Juge Falcone.

Forme : La société est de forme civile régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la Loi du 4 janvier 1978 et le décret du 3 juillet 1978

Objet : "L'acquisition de tous biens immeubles et droits immobiliers, leur mise en valeur, la construction et l'amélioration de tous bâtiments ;

L'administration et l'exploitation par location ou autrement de tous immeubles bâtis et non bâtis ;

Pour la réalisation de cet objet ou pour en faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, le recours à l'emprunt avec ou sans garantie hypothécaire ;

Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société".

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia
Capital : 2000,00 euros, intégralement libéré en numéraire

Gérant : Monsieur Antoine de Moro, gérant de sociétés, demeurant, à Bastia, 20200, Résidence Saint Marc, Boulevard du Juge Falcone

Cession des parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs sans agrément, si ce n'est entre associés et leurs descendants

Exercice social : L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice prend fin le 31 décembre 2009.

Pour avis,

Maître Etienne Mamelli.

49

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Ghisoni, du 12/05/2009, enregistré à RDI de Bastia le 12/05/2009, bordereau n°2009/544, case n°5, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : A VADINA

Siège : Ghisoni, 20227 Ghisoni
Capital : 1000 euros

Objet : La société a pour objet : Point chaud, salon de thé, bar ; l'achat la vente de pain, viennoiseries ; et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement

Durée : 10 ans à/c de son immatriculation au RCS de Bastia

Co-gérants : M. Mucchielli Christian, demeurant Route du Défilé de l'Inzecca, 20240 Ghisonaccia ;

M. Mariini Laurent, demeurant Route du Défilé de l'Inzecca, 20240 Ghisonaccia ;

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

24

**Maître Claire
DAUDIN-BRANDIZI**

Avocat
38, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Par une décision unanime du 1er avril 2009, les associés de la Société AUTO NAUTIC JURADO, SARL au capital de 40.200 euros, dont le siège est à Porto-Vecchio (20137), Lieu-dit San Cipriano, Lecci (504 870 866 RCS Ajaccio), ont décidé de nommer en qualité de nouveau gérant, Mme Suzanne Jurado, demeurant, à Porto-Vecchio, (20137), 33, Lotissement Fossi, pour une durée illimitée, à compter rétroactivement du 23 octobre 2008, en remplacement de Monsieur Isidore Jurado, décédé. Mention sera faite au RCS Ajaccio.

09

VOYAGES KIRWAN

Société Anonyme
Au capital de 41.000 euros
Siège : Anghione
20213 Castellare di Casinca
N° unique d'identification
552 035 347 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 12 mai 2009, l'associé unique de la société VOYAGES KIRWAN, la Société VILLAGE CENTER, a décidé de dissoudre la société VOYAGES KIRWAN, conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, et a donné à Monsieur François Sabatino, tous pouvoirs à l'effet d'engager la société VOYAGES KIRWAN, vis-à-vis des tiers jusqu'à la disparition de sa personnalité morale.

Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de la présente publication. Les oppositions devront être présentées auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

Le Président Directeur Général

23

**SARL "Société d'Exploitation
du Pain de Sucre"**

Plage de Sainte Restitude
20260 Lumio
Siret : 49819546000015

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 2009, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée à l'amiable de la société à compter du 31 mars 2009, de sa mise en liquidation puis de sa radiation au RCS du Tribunal de Commerce de Bastia.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur Yassin Aourram, demeurant Maison Popic, Chemin de Pietralba, à Calenzana, 20214, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture et à la radiation de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé chez M. JC POGGI, Plage de Sainte Restitude, à Lumio, 20260, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS de Bastia.



12
 Collectivité Territoriale de Corse
 Direction Générale des Services Techniques
 Direction des Routes de Corse du Sud

AVIS D'INFORMATION N°09 DR2A

Identification de l'organisme qui passe le marché :
 Collectivité Territoriale de Corse DGST / DR2A
 22, Cours Grandval - BP 215
 20187 Ajaccio Cedex 1
 Tél : 04 95 51 66 85
 Fax : 04 95 51 66 27

Mode de passation : Marché à procédure adaptée
 (Article 28 du Code des Marchés Publics)

Objet du marché : Travaux d'éclairage du parking Sud d'Olimeto RN 196

Jugement des offres :

- Valeur technique (coefficient de pondération : 0,50)
- Prix (coefficient de pondération : 0,50)

Date d'envoi de l'avis : Lundi 11 mai 2009

Date de remise des candidatures : Mercredi 20 mai 2009

Retrait des dossiers de consultation des Entreprises (DCE) :

Collectivité Territoriale de Corse
 Direction des Routes de Corse du Sud - 4ème étage
 Bureau 413
 22, Cours Grandval
 20000 Ajaccio



13
 Collectivité Territoriale de Corse
 Direction Générale des Services Techniques
 Direction des Routes de Corse du Sud

AVIS D'INFORMATION N°09 DR2A

Identification de l'organisme qui passe le marché :
 Collectivité Territoriale de Corse DGST / DR2A
 22, Cours Grandval - BP 215
 20187 Ajaccio Cedex 1
 Tél : 04 95 51 66 85
 Fax : 04 95 51 66 27

Mode de passation : Marché à procédure adaptée
 (Article 28 du Code des Marchés Publics)

Objet du marché : Travaux d'enrobés accès du parking Sud d'Olimeto RN 196

Jugement des offres :

- Valeur technique (coefficient de pondération : 0,50)
- Prix (coefficient de pondération : 0,50)

Date d'envoi de l'avis : Lundi 11 mai 2009

Date de remise des candidatures : Mercredi 20 mai 2009

Retrait des dossiers de consultation des Entreprises (DCE) :

Collectivité Territoriale de Corse
 Direction des Routes de Corse du Sud - 4ème étage
 Bureau 413
 22, Cours Grandval
 20000 Ajaccio

COMMUNE DE PATRIMONIO

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'intégration d'une voirie privée
 dans la voirie communale au lieu dit « CHIOSELLE »

Première insertion

Par délibération de son Conseil Municipal dans sa séance du 27 février 2009, le Maire de la commune de PATRIMONIO a ouvert une enquête publique relative à l'intégration d'une voirie privée dans la voirie communale au lieu dit CHIOSELLE. A cet effet, M. Jean Pierre MOMUS domicilié à 20200 BASTIA au 429 route supérieure de Cardo, a été désigné par le Conseil Municipal de PATRIMONIO en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de PATRIMONIO, durant dix sept (17) jours continus, à compter du lundi 18 mai 2009 au mercredi 03 juin 2009 inclus.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de PATRIMONIO, 20253 PATRIMONIO, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie du 18 mai au 03 juin 2009 inclus.

Le public pourra adresser ses observations écrites au Commissaire Enquêteur à la mairie de PATRIMONIO pendant la durée de l'enquête.

Le Commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de PATRIMONIO les lundi 18 mai 2009 et mercredi 03 juin 2009 de 9 heures à 12 heures.

Le Maire
 MAESTRACCI Guy

SIVOM DE LA MARANA

Identification de l'organisme qui passe le marché :

SIVOM DE LA MARANA
 Route de l'Aéroport
 BP 027 - 20290 Lucciana

Procédure de passation : Procédure adaptée passée en application de l'art. 28 du CMP

Objet du marché : Actualisation et complément du Schéma Directeur d'Assainissement du SIVOM de la Marana

Caractéristiques principales : Marché de prestations intellectuelles

Forme du marché : Lot unique

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Valeur technique : 50%
- Prix : 30%
- Délais : 20%

Renseignements complémentaires : SIVOM DE LA MARANA - 04 95 58 40 40

Date limite de réception des offres : Vendredi 5 juin 2009

Date d'envoi de l'avis à la publication : Mercredi 6 mai 2009

COMMUNE DE SOVERIA

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE LA CARTE COMMUNALE

2ème insertion.

Par arrêté en date du 09 mars 2009, le Maire de SOVERIA, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique de la Carte communale.

Mme LANFRANCHI LEBLANC, a été désignée par la Présidente du Tribunal Administratif de BASTIA comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de SOVERIA, pendant 31 jours consécutifs du 04 mai 2009 au 04 juin 2009 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, les lundi, mardi, et jeudi de 10 heures à 12 heures.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie :

- lundi 4 mai et mardi 5 mai
- mardi 2 juin et jeudi 4 juin

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la Carte communale pourront être consignées sur les registres d'enquêtes déposés en Mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à la Mairie. Les rapports et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

Soveria, le 09 avril 2009
 Le Maire, M. VERSINI François.

MAIRIE DE COZZANO

20148 Cozzano

PROCES VERBAL D'ABANDON MANIFESTE

Vu les articles L2243-1 à 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2008

Le Maire de COZZANO, a constaté par procès-verbal provisoire l'abandon manifeste des maisons suivantes :

- Parcelle n°686 Section A, au Lieu-dit Concata, appartenant aux héritiers de CESARI Joseph de Joseph

- Parcelle n°176 Section D, au Lieu-dit Purgacinu, appartenant aux héritiers de ANDREANI Isidore et Charles, ANDREANI Paul Dominique, ANDREANI Paul Joseph, ANDREANI Antoine et François

- Parcelle n°335 Section D, au Lieu-dit Parata, appartenant aux héritiers de PANTALACCI Antoine d'Augustin

Parcelle n°290 Section D, au Lieu-dit Parata, appartenant aux héritiers de RENUCCI Félix Antoine

- Parcelle n°131, Section D, au Lieu-dit Parata, appartenant aux héritiers de PANTALACCI Joseph de Charles

- Parcelle n°431, Section D, au Lieu-dit Valchera, appartenant à Mme CESARI Marie Nonce épouse PANTALACCI

Le Maire constate que ces maisons en ruines ne sont plus manifestement entretenues.

Le Maire a demandé à Monsieur Philippe GROSSI, Architecte DPLG, un état des lieux et les travaux d'urgence à entreprendre.

Le compte-rendu de l'expert peut être consulté en Mairie aux heures et jours habituels de réception du public.

Fait à Cozzano,
 Le 07 mai 2009,
 JJ. CICCOLINI.



AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

Section I : Pouvoir adjudicateur

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction Générale des Services Techniques
22 Cours Grandval BP 215 -20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être

obtenues : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9
Tél. 04 95 34 86 02 - Fax 04 95 31 29 58

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être

envoyées : Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9
URL : <http://www.corse.fr>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité Territoriale

Section II : Objet du marché

DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

RN 193 - Liaison Bastia / Furiani - TOAC - Echangeur 1 - Dénivelée à 2x2 voies

Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou

de prestation de services :

Travaux. Exécution. Code NUTS FR832.

L'avis implique : Un marché public

Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

RN 193 - Liaison Bastia / Furiani - TOAC - Echangeur 1 - Dénivelée à 2x2 voies

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45230000

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

Division en lots : Non

Des variantes seront prises en considération : Non

QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

L'opération porte sur les aménagements d'ouvrages d'art, de terrassements, assainissement et chaussées.

Les principales quantités à mettre en oeuvre sont les suivantes :

* **Ouvrage OA1 (Type PRAD) comportant 1 travée :**

- Longueur : 18,00 m - largeur : 21,80 m

* **Ouvrage OA1 bis (Type PRAD) comportant 2 travées :**

- 1ère travée Longueur : 18,00 m - largeur : 21,80 m

- 2ème travée Longueur : 18,00 m - largeur : 10,58 m

* **Murs du giratoire E1**

- Remblais Terre Armée : 14.267 m³

- Béton C30/37 : 130 m³

- Acier HA et Adx : 11.700 Kg

- Remblais : 9.802 m³

- Parement Type Terratrel : 2.344 m²

* **Ouvrage Hydraulique OH1p - Cadre Béton Armé : 1 F**

H = 1,50 m - l = 4 m - L = 70 m

* **Ouvrage Hydraulique OH1p Bis - Cadre Béton Armé : 1 F**

H = 3,50 m - l = 6 m - L = 91 m

* **Ouvrage Hydraulique OH2p - Cadre Béton Armé : 1 F**

H = 2 m - l = 5 m - L = 120 m

* **Terrassements :**

- Décapage terre végétale : 10.810 m³

- Déblais : 40.337 m³

- Remblais : 60.900 m³

* **Assainissements / Terrassements :**

- Buses Béton 135A diamètre 500 et 600 mm : 780 ml

* **Chaussées :**

- Couche de forme traitée à la chaux et au ciment : 17.600 m³

- Grave 0/315 : 1.330 m³

- Grave bitume : 18.500 T

- Béton bitumineux : 4.920 T

- Bordures P2, T2 et I2 : 1.060 ml

- Glissière béton : 1.310 ml

- Glissière métallique : 360 ml

Le délai d'exécution est laissé à l'initiative des entreprises.

Ce délai ne devra pas être inférieur à 13 mois et supérieur à 18 mois.

Date prévisionnelle de début des travaux : janvier 2010.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée

Garantie : chiffrage d'affaire

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - opération 1212/90058T.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont révisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques

attributaire du marché :

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des cotraitants conjoints.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,

- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,

- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles,

techniques et financières suffisantes.

Capacité économique et financière :

- Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.

- Moyens en personnels et en matériels dont dispose le candidat pour réaliser les prestations.

- Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Ces données sont à reporter dans le DC5.

Capacité technique :

- Certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate. Lorsqu'En application des dispositions de l'article 45 III du CMP le candidat - même constitué en groupement - demande que soient pris également

en compte les capacités professionnelles techniques et financières d'autres opérateurs économiques tels que des sous-traitants - il justifie de leurs capacités et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Pour ce faire, il fournit pour chacun des opérateurs les mêmes documents et informations qui lui sont

demandés, il produit un engagement écrit de chacun d'entre eux attestant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

- Certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages.

Section IV : Procédure

TYPE DE PROCÉDURE

Ouverte

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Prix. Pondération : 50.

2. Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique et plus particulièrement du SOPAQ (15 pour les moyens humains et matériels, 10 pour l'organisation du chantier, 10 pour l'origine des produits et fournitures). Pondération : 35.

3. Performances en matière de protection de l'environnement appréciées au vu du SOPRE. Pondération : 10.

4. Délai d'exécution. Pondération : 5.

Une enchère électronique sera effectuée : Non

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Documents payants : non

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 29 juin 2009 à 16 h

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Modalités d'ouverture des offres : 22 juillet 2009 à 15 h

Section VI : Renseignements complémentaires

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 Bastia

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges
Bd Paul Peytral
13282 Marseille Cedex 20

Introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;

- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant

l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse
Service des Affaires Juridiques
22 Cours Grandval BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 6 mai 2009

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DR2B-07

Libellé de la facture :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
Cellule Fonctionnelle
8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

Travaux de construction
Assainissement, voirie et gestion des déchets

16

CONSEIL GENERAL

CORSE DU SUD

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
Service des moyens généraux et domaines
1 rue Dunant
BP 414
20183 AJACCIO CEDEX

Tél : 04 95 29 12 00 - Fax : 04 95 29 12 05

mél: marches.dgamgdb@cg-corsedusud.fr

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Objet : Nettoyage des locaux occupés par les services du Département de la Corse-du-Sud (15 lots).

Référence acheteur : 2008-081

Nature du marché :

Services - Catégorie de services n°14 - Services de nettoyage de bâtiments et services de gestion de propriétés

Procédure : Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 90911000 - Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Prix

50 % : Valeur technique

Date d'envoi de l'avis de publicité initial au JOUE et au BOAMP : 11/12/2008

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée ; **Référé pré-contractuel :** possible depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

Remise des offres :

26/01/2009 à 12:00 au plus tard.

Attribution du marché

LOT N° 1 - Bibliothèque départementale de prêt - Z.I. du VAZZIO - Ajaccio

Nombre d'offres reçues : 11

Date d'attribution : 26/03/2009

Marché n° : 2009017

SARL La Clé du Nettoyage

Résidence Parc de la Chenaie - Bât C

20090 Ajaccio

Montant : 22.74,00 Euros HT

LOT N° 2 - Bâtiments -7,Cours Grandval - Ajaccio

Nombre d'offres reçues : 9

Date d'attribution : 26/03/2009

Marché n° : 2009018

SARL La Clé du Nettoyage

Résidence Parc de la Chenaie - Bât C

20090 Ajaccio

Montant : 49.438,53 Euros HT

LOT N° 3 - Remplacement des agents d'entretien titulaires de la collectivité, absents

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 26/03/2009

Marché n° : 2009019

SARL La Clé du Nettoyage

Résidence Parc de la Chenaie - Bât C

20090 Ajaccio

Montant indéfini

LOT N° 4 - Bureaux sis rue Général Fiorella - Ajaccio

Nombre d'offres reçues : 11

Date d'attribution : 26/03/2009

Marché n° : 2009020

SARL La Clé du Nettoyage

Résidence Parc de la Chenaie - Bât C

20090 Ajaccio

Montant : 14.500,00 Euros HT

LOT N° 5 - Bâtiment Passage Henri Dunant - Ajaccio

Nombre d'offres reçues : 10

Date d'attribution : 26/03/2009

Marché n° : 2009021

SARL La Clé du Nettoyage

Résidence Parc de la Chenaie - Bât C

20090 Ajaccio

Montant : 21.225,00 Euros HT

LOT N° 6 - Bâtiment du 19, av. Impératrice Eugénie - Ajaccio

Nombre d'offres reçues : 9

Date d'attribution : 26/03/2009

Marché n° : 2009022

SARL La Clé du Nettoyage

Résidence Parc de la Chenaie - Bât C

20090 Ajaccio

Montant : 21.880,00 Euros HT

LOT N° 7 - Bâtiment du 8 Cours Général Leclerc - Ajaccio

Nombre d'offres reçues : 8

Date d'attribution : 26/03/2009

Marché n° : 2009023

SARL La Clé du Nettoyage

Résidence Parc de la Chenaie - Bât C

20090 Ajaccio

Montant : 65.600,00 Euros HT

LOT N° 8 - Bâtiments situés aux 10 et 20 cours Napoléon - Ajaccio

Nombre d'offres reçues : 10

Date d'attribution : 26/03/2009

Marché n° : 2009024

SARL La Clé du Nettoyage

Résidence Parc de la Chenaie - Bât C

20090 Ajaccio

Montant : 9.776,00 Euros HT

LOT N° 9 - Palais Lantivy - cours Napoléon - Ajaccio

Nombre d'offres reçues : 8

Date d'attribution : 26/03/2009

Marché n° : 2009025

SARL La Clé du Nettoyage

Résidence Parc de la Chenaie - Bât C

20090 Ajaccio

Montant : 60.264,00 Euros HT

LOT N° 10 - Vitres (nettoyage sur les faces intérieures et extérieures) et façades

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 26/03/2009

Marché n° : 2009026

SARL La Clé du Nettoyage

Résidence Parc de la Chenaie - Bât C

20090 Ajaccio

Montant : 43.714,30 Euros HT

LOT N° 11 - Bibliothèque Départementale de Prêt - 24, Cours Soeur Amélie- Sartène

Nombre d'offres reçues : 6

Date d'attribution : 26/03/2009

Marché n° : 2009027

- AB Nettoyage mandataire du groupement SARL AB Nettoyage/ SARL BG NETT

Résidence Laetitia - Le Panoramique D, Avenue Henri Maillot BP 876

20186 AJACCIO-Berthault

Montant : 5.012,67 Euros HT

LOT N° 12 - Bâtiment - Rue Général de Boissoudy - Porto-Vecchio

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 26/03/2009

Marché n° : 2009028

SARL La Clé du Nettoyage

Résidence Parc de la Chenaie - Bât C

20090 Ajaccio

Montant : 8.127,00 Euros HT

LOT N° 13 - Services sociaux sis immeuble « Le Louisiane » - Rue Paul Colonna d'Is

tria - et résidence « Les Palmiers » - Rue Roland Cardinali - Ajaccio

Nombre d'offres reçues : 8

Date d'attribution : 26/03/2009

Marché n° : 2009029

SARL La Clé du Nettoyage

Résidence Parc de la Chenaie - Bât C

20090 Ajaccio

Montant : 21.120,00 Euros HT

LOT N° 17 - Cité administrative - Sartène

Nombre d'offres reçues : 6

Date d'attribution : 26/03/2009

Marché n° : 2009030

SARL La Clé du Nettoyage

Résidence Parc de la Chenaie - Bât C

20090 Ajaccio

Montant : 7.322,00 Euros HT

LOT N° 18 - Bâtiments des 20, 22 et 28 Cours Soeur Amélie - Sartène

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 26/03/2009

Marché n° : 2009031

SARL La Clé du Nettoyage

Résidence Parc de la Chenaie - Bât C

20090 Ajaccio

Montant : 9.216,00 Euros HT

Renseignements complémentaires

Sous-traitance : oui

Part de la sous-traitance : inconnue

Les lots n°1 à 2,4 à 9, 11 à 13 et 17 à 18 ont 2 parties : une partie 'Prestations courantes' à prix forfaitaire annuel dont le montant est indiqué ci-dessus pour chaque lot en euro ; H.T et une partie 'Prestations exceptionnelles' à bons de commande (minimum annuel de 1500 euro HT et maximum annuel de 3000 euro HT)

Le lot n°3 a 2 parties à bons de commande : une partie 'Prestations courantes' assorti de seuils annuels quantitatifs contractuels (minimum de 600 jours et maximum de 2400 jours) pour un forfait journalier de 55 euro H.T et une partie 'Prestations exceptionnelles' (minimum annuel de 1500 euro HT et maximum annuel de 5000 euro HT) pour un prix forfaitaire horaire de 16.25 euro H.T.

Le lot n°10 a une partie 'Prestations courantes' à prix forfaitaire annuel dont le montant est indiqué ci-dessus en euro H.T .

Envoi le 06/05/2009 à la publication

Avis intégral : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Notre Site : www.corse-information.info

06

RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 29 septembre 2008, il a été mis fin au contrat de location gérance en date du 1er avril 2007 entre Monsieur Jean-Charles Poggi, propriétaire du fonds de commerce à l'enseigne "LE PAIN SUCRE" immatriculé au Registre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia sous le numéro 332 892 728 00038 et la SARL "SOCIETE D'EXPLOITATION DU PAIN DE SUCRE", immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 498 195 460 00015, et ce à compter du 31 mars 2009, cette résiliation s'est opérée d'un commun accord, dont acte.

22

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 avril 2009, fait à Propriano, enregistré à la recette des impôts de Sartène, le 23/04/2009, folio 1, bordereau 2009/146.

Mme Jeannette Aliotti, demeurant à Petreto Bicchisano (Corse du Sud), Villa Vincentelli, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 046 111 126 a donné en location-gérance à la Société Napoléon SARL au capital de 5000 euros, dont le siège social est 9, Avenue Napoléon III, 20110 Propriano, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 511 078 529, son fonds de commerce de "snack-bar", sis et exploité 9, Avenue Napoléon III, 20110 Propriano, pour une durée de neuf années à compter du 16 avril 2009 jusqu'au 15 avril 2018 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis,

33

C.2.M

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : 10, Cours Paoli
20250 Corte
511 469 017 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2009, il résulte que :

- L'objet social a été étendu aux activités de fabrication, vente et distribution de produits alimentaires, saladerie, pâtisserie, confiserie, boissons à consommer sur place ou à emporter (licence 1ère catégorie), salon de thé, et autres activités annexes.

En conséquence l'article 2 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS : Bastia (Haute-Corse)

Pour avis,

45

SARL HOTEL FESCH

SARL au capital de 100.000 euros
Siège : 7, rue Cardinal Fesch
20000 Ajaccio (Corse)
495 022 923 RCS Ajaccio

D'un PV d'AGE du 19/03/2009, il résulte que l'objet social de la société a été étendu, à compter du 19/03/2009, aux activités secondaires suivantes :

- La location meublée
- La location de bateau, jet ski, et plus généralement, tout matériel de plaisance, ainsi que la location de vélo, moto, et voiture

Ces activités ont donc été rajoutées à l'article 2 des statuts.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.

31

Société Civile Professionnelle dénommée "Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI"

titulaire d'un Office Notarial,
dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud),
7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par François Mathieu SUZZONI, notaire à AJACCIO, le signet 6 mai 2009 enregistré au Service des Impôts d'AJACCIO, le 7 mai 2009, Bordereau 2009/281, folio, case N° 1, Monsieur David Maurice Raymond ROSSI, demeurant à AJACCIO (20000), 2 Boulevard Benielli.

A CEDE à : La SARL dénommée «SOFFIU NOVU», dont le siège social est à AJACCIO (20000), 16 Rue Jean Baptiste Marcaggi.

UN FONDS DE COMMERCE DE SNACK-RESTAURANT exploité à AJACCIO, villa Cotoni, Route des Sanguinaires, connu sous le nom de La Rose des Sables.

Moyennant le prix de : 210.000 euros. Les oppositions seront reçues en l'Etude de Me Joseph MELGRANI, notaire à AJACCIO, 6 Bd Sylvestre Marcaggi où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.
Le notaire.

46

DEBUT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 01.02.2008, la SARL G.Y DIFFUSION, au capital de 10.000 euros, ayant son siège social Ldt la Casaccia, 20167 Afa, a donné en location gérance à M. Eric Dupuis, demeurant, 7, Place du Marché, 20200 Bastia, un fonds de commerce de "vente de tout article de prêt-à-porter, vêtements, chaussures, accessoires", sis 56, rue du Cardinal Fesch, 20000 Ajaccio, immatriculée au RCS Ajaccio, sous le n° 448 495 655, à compter du 01.02.2008, pour une durée de 23 mois, renouvelable à l'issue de cette période, par tacite reconduction, d'année en année.

Pour insertion,

43

E CASELLE

SARL au capital de 8000 euros
Siège : Résidence E Caselle di Patrimonio
20253 Patrimonio
RCS Bastia : 488 244 955

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2007, il résulte que :

L'assemblée générale extraordinaire statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

18

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°31, parue dans le journal "L'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 03 avril au 09 avril 2009, n°6260, concernant Cession de fonds de commerce entre M. Battestini Marc à M. Monteferrario David.

Il y a lieu de rectifier : Lire :
Suivant acte SSP en date à Folelli du 7 mai 2009, enregistré à RDI de Bastia le 11 mai 2009, case n°1, bordereau 2009/537, ext. 1419.

M. Battestini Marc, demeurant, Volpajola, 20290 Volpajola.

A vendu à : M. Monteferrario David, demeurant, Borgo, Village, 20290 Borgo.

Un fonds de commerce de "Restaurant", à l'enseigne "U LINO", sis et exploité à Folelli, 20213 Penta di Casinca.

Moyennant le prix de 60.000 euros L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2009.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des parutions légales au siège du fonds cédé.

Pour insertion,

51

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 1er mai 2009, enregistré à Ajaccio, RD, bord. 2009/275, case n°1, Monsieur Paul Zichina, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 782 979 892 a donné en location gérance à Monsieur Zichina Patrick, demeurant Résidence Empire Bât. B1, Avenue Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio, un fonds de commerce de travail de la pierre, marbrerie, pour une durée de 1 année à compter du 1er mai 2009, renouvelable ensuite par tacite reconduction.

Pour avis,

40

"U BUCCHINU"

SNC en liquidation au capital de 7622 euros
Centre Commercial La Rocade
Mezzavia - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : B 347 751 398
Adresse de liquidation :
Chez Mme Cartier Ginette épouse Nicoli
13, Bd du Commandant Benielli - 20000 Ajaccio

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 26 décembre 2008, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, ont décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

32

Société IMAGRA

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : Olmeta di Tuda
Domaine de Belle Lasagne
20273 Olmeta di Tuda
RCS Bastia : B 324 094 051

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2009, il a été convenu et établi ce qui suit :

L'assemblée ordinaire des associés accepte la démission par M. Ousselin et Mme Cappuri de leurs fonctions de gérant, à compter du 1er mai 2009 et leur donne quitus entier et définitif de leur gestion.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des présents.

L'assemblée extraordinaire des associés décide de nommer, en qualité de gérant.

- M. Charles Rugani, gérant de société, demeurant, à Oletta, en remplacement de M. Ousselin et de Mme Cappuri, gérants démissionnaires.

- M. Charles Rugani, nouveau gérant, exercera ses fonctions à compter du 1er mai 2009, avec les pouvoirs et pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des présents.

Fait à Oletta, 29 avril 2009,

44

PARFUMERIE LAETITIA

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : 4, Place Foch
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 341 358 455

DISSOLUTION

L'AGE réunie le 15/04/2009 a décidé la dissolution anticipée de la société avec effet au 31/03/2009 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Félicité Balestracci, épouse de M. Louis Orazzi, demeurant, Rte des Sanguinaires, Résidence Les Galets, 20000 Ajaccio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé chez Mme Marie Thérèse Orazzi, demeurant, Rte des Sanguinaires, Les Camélias, Rce Pasci Pacora, 20000 Ajaccio.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes, et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'article N°5 des statuts relatif à la durée de la société a été modifiée en conséquence.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'Ajaccio, en annexe au RCS

Pour avis, Le liquidateur.

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET

www.infogrefe.fr

L'information légale sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL

3617 infogrefe

0,92€ + 0,86€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE

0 899 70 22 22

1,349€ TTC/appeil + 0,337€ TTC/mn

48

Cabinet de Me Richard ALEXANDRE

Avocat - 2, Avenue Pascal Paoli - 20000 Ajaccio

VENTE PAR SUITE DE SURENCHERE

LE JEUDI ONZE JUIN DEUX MILLE NEUF A HUIT HEURES TRENTE MINUTES, (JEUDI 11 JUIN 2009 A 8 H 30) à l'audience de Monsieur le Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO, séant au Palais de Justice de ladite Ville, Boulevard Abbé Recco, 20090, il sera procédé à l'adjudication sur surenchère au plus offrant de l'immeuble, dont la désignation suit :

Sur la commune de ZONZA, Lieu-dit "Marghini", les parcelles cadastrées.

- Section E N°1085 pour 7a 17ca
- Section E N°1090 pour 5a 71ca

Et la construction y édifiée, soit une maison d'habitation inachevée

Mise à prix : SOIXANTE DIX NEUF MILLE DEUX CENTS EUROS (79.200 EUROS)

Etant notamment précisé :

Que le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio, déposé le 11 juillet 2008.

Que les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

Maître Richard ALEXANDRE.

61

COMMUNE DE ROGLIANO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Commune de ROGLIANO - Mairie de Rogliano
20247 Rogliano - Tél : 04 95 35 42 04 - Fax : 04 95 36 26 15

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire

Mode de passation du marché : Marché passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 28, 45, 46 et 48 du CMP

Objet du marché : Construction de trottoirs au droit du Groupe Scolaire Marien Martini avec variante

Lieu de mise à disposition du dossier de consultation : Mairie de ROGLIANO, 20247 Rogliano, à compter du jour de la publication

Date limite de réception des offres : 29 mai 2009 à 12 heures

Justification concernant les capacités des candidats :

Renseignements et références permettant d'évaluer les capacités professionnelles, le matériel disponible et le personnel devant être employé sur le site ;

Le candidat attributaire devra produire les pièces mentionnées à l'article 46 du CMP.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 mai 2009

59

COMMUNE DE ROGLIANO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Commune de ROGLIANO - Mairie de Rogliano
20247 Rogliano - Tél : 04 95 35 42 04 - Fax : 04 95 36 26 15

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire

Mode de passation du marché : Marché passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 10, 28, 45, 46 et 48 du CMP

Objet du marché : Enfouissements de réseaux divers (Eclairage public et courant faible), sur la voirie communale

Mode de dévolution : Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du CMP, et afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés. A cette fin, la présente procédure regroupe 3 lots :

Lot n°1 : Voie communale n°22 - Tranchée pour éclairage public et réseau téléphonique - Candélabres classe II

Lot n°2 : Voie communale n°23 - Tranchée pour éclairage public et réseau téléphonique - Candélabres classe II

Lot n°3 : Voie communale n°24 - Tranchée pour éclairage public - Candélabres classe II

Lieu de mise à disposition du dossier de consultation : Mairie de ROGLIANO, 20247 Rogliano, à compter du jour de la publication

Date limite de réception des offres : 29 mai 2009 à 12 heures

Justification concernant les capacités des candidats :

Renseignements et références permettant d'évaluer les capacités professionnelles, le matériel disponible et le personnel devant être employé sur le site ;

Le candidat attributaire devra produire les pièces mentionnées à l'article 46 du CMP.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 mai 2009

63

COMMUNE DE COTI-CHIAVARI

AVIS AU PUBLIC

L'enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale se déroulera au jeudi 14 mai 2009 au vendredi 12 juin 2009, pendant 30 jours consécutifs à l'exception des samedi dimanche et jours fériés.

Le Commissaire enquêteur siègera :

- * le jeudi 14 mai 2009 de 8 heures à 12 heures
- * le mardi 19 mai 2009 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- * le vendredi 29 mai 2009 de 8 heures à 12 heures
- * le vendredi 05 juin 2009 de 8 heures à 12 heures
- * le vendredi 12 juin 2009 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le Maire de COTI-CHIAVARI.

58

COMMUNE DE ROGLIANO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Commune de ROGLIANO - Mairie de Rogliano
20247 Rogliano - Tél : 04 95 35 42 04 - Fax : 04 95 36 26 15

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire

Mode de passation du marché : Marché passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 28, 45, 46 et 48 du CMP

Objet du marché : Construction de corps de chaussée, de revêtements en béton bitumineux et travaux annexes sur voies communales

Lieu de mise à disposition du dossier de consultation : Mairie de ROGLIANO, 20247 Rogliano, à compter du jour de la publication

Date limite de réception des offres : 29 mai 2009 à 12 heures

Justification concernant les capacités des candidats :

Renseignements et références permettant d'évaluer les capacités professionnelles, le matériel disponible et le personnel devant être employé sur le site ;

Le candidat attributaire devra produire les pièces mentionnées à l'article 46 du CMP.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 mai 2009

54

COMMUNE DE CORBARA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR :

Maître d'ouvrage :

COMMUNE DE CORBARA (Haute-Corse)

Adresse : MAIRIE DE CORBARA

Lieu-dit Casavecchielle

20256 CORBARA

Tél : 04.95.63.06.50 ; Fax : 04.95.60.00.99

Mail : sg@corbara.fr - Site Internet : www.corbara.fr

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire de la Commune de CORBARA

OBJET DE LA CONSULTATION : Restauration de la façade principale et mise en sécurité du mur d'enceinte de la Chapelle Notre Dame du Lazio

CRITERES DE SELECTION : Offre économiquement le plus avantageuse selon les critères suivants : l'a valeur technique 60% (Jugée au regard du mémoire technique établi par l'entreprise justifiant de la méthodologie, des moyens, de la cohérence de l'offre et de la présentation de réalisations similaires de moins de trois ans ; le prix des prestations 40%.

TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS : Pour l'obtention du DCE, veuillez prendre contact avec le Secrétariat Général au 04.95.63.06.52

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Vendredi 12 juin 2009 à midi

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Mercredi 13 mai 2009

Le Maire
Paul LIONS

60

COMMUNE DE ROGLIANO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Commune de ROGLIANO - Mairie de Rogliano
20247 Rogliano - Tél : 04 95 35 42 04 - Fax : 04 95 36 26 15

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire

Mode de passation du marché : Marché passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 28, 45, 46 et 48 du CMP

Objet du marché : Voie communale n°23 - Construction de fossés bétonnés

Lieu de mise à disposition du dossier de consultation : Mairie de ROGLIANO, 20247 Rogliano, à compter du jour de la publication

Date limite de réception des offres : 29 mai 2009 à 12 heures

Justification concernant les capacités des candidats :

Renseignements et références permettant d'évaluer les capacités professionnelles, le matériel disponible et le personnel devant être employé sur le site ;

Le candidat attributaire devra produire les pièces mentionnées à l'article 46 du CMP.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 mai 2009

SCI Negru Immobilier

Société Civile Immobilière
Au capital de 900 euros
Siège : Marine de Negru
20217 Olmetta di Capocorso
437 535 156 00016 RCS Bastia

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2009, il a été décidé :

1) de modifier la dénomination de la société qui devient : "Les Gîtes du Cap Corse", à compter du 05 mai 2009.

En conséquence les statuts ont été modifiés comme suit :

* **Ancienne mention :****Article 3 - Dénomination :**

La dénomination de la société est : La Société Civile Immobilière dénommée : "SCI NEGRU IMMOBILIER".

Les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale précédée ou suivie des mots "Société Civile", puis de l'énonciation du montant du capital social ; ils doivent en outre indiquer le lieu et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

* **Nouvelle mention :****Article 3 - Dénomination :**

La dénomination de la société est : La Société Civile Immobilière dénommée : "LES GÎTES DU CAP CORSE"

Les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale précédée ou suivie des mots "Société Civile", puis de l'énonciation du montant du capital social ; ils doivent en outre indiquer le lieu et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

2) Modifier à compter du 05 mai 2009, l'objet social et de l'étendre aux activités suivantes : En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

* **Ancienne mention :****Article 2 - Objet social :**

La société a pour objet :

- L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
- Toutes opérations financières, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en faire la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil ;
- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;
- Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

* **Nouvelle mention :****Article 2 - Objet social :**

La société a pour objet :

- L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
- La création, la propriété et l'exploitation d'un fonds de commerce ayant pour activité la location d'hébergements, la restauration ainsi que l'organisation, la gestion et la commercialisation d'activités à vocation touristique ;
- La création, l'acquisition, et l'exploitation de tout autres fonds ou établissements de même nature ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser la finalité de la société, son extension ou son développement ;
- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;
- La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription, ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, participation, association et location-gérance.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le gérant : Emmanuel MASINI

HÔTEL ZIGLIONE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 euros
Siège : Lieu-dit Pascialella
20137 Porto-Vecchio
438 795 619 RCS Ajaccio

Ancien siège : Lieu-dit Pascialella, 20137 Porto-Vecchio

Nouveau siège : 97, rue des Frères Lumière, ZI des Chanoux, 93330 Neuilly sur Marne

Objet : Acquisition, gestion et location d'un ensemble hôtelier

Durée : 99 années à compter du 06/08/2001

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2009, il a été décidé :

- Le siège social a été transféré au 97, rue des Frères Lumière, ZI des Chanoux, 93330 Neuilly sur Marne, à compter de ce jour. L'article n°4 des statuts a été modifié en conséquence.

- Maître Eyal Grumberg, demeurant, à L.1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, a été nommé gérant en remplacement de M. Pierre Grotz, rue de Goebblange, 18932 Nospelt, Luxembourg, démissionnaire, à compter de ce jour, et de M. Jean-Noël Marcellesi, Péri Giovanni, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio, démissionnaire, à compter de ce jour. L'article n°16 des statuts a été modifié en conséquence.

RCS : Bobigny

"CASA DI SOLE"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : Chez Monsieur Andreani Daniel
Casamozza di Fiumorbu
20243 Prunelli di Fiumorbu
RCS Bastia : 501 294 839

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2009, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2008 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur :

Monsieur Andreani Daniel, demeurant, à : Casamozza di Fiumorbu, 20243 Prunelli di Fiumorbu, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à : Chez Monsieur Andréani Daniel, Casamozza di Fiumorbu, 20243 Prunelli di Fiumorbu.

Adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes, et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

SARL AMO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.000 euros
Siège : Chez M. Pierre Anchetti
Les Palmiers A, Parc Berthault
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 484 490 552 00011

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale des associés réunie le 2 avril 2009, au siège social a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur Pierre Anchetti, demeurant Les Palmiers A, Parc Berthault, 20000 Ajaccio, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

CORSE PROMOTION ET TOURISME**Sigle "COPROTOUR"**

SARL au capital de 9600 euros
Siège : Résidence Marines de Moriani
Bâtiment Accueil, Moriani Plage
20230 San Nicolao
RCS Bastia : 344 142 849

Aux termes d'une délibération en date du 25/03/2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Pascal, Laurent Chessa, et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Jean Noël Marcellesi, demeurant, Péri Giovanni, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio, pour une durée illimitée.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

La gérance,

SASIC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 152.000 euros
Siège : Domaine de Cannelto
20169 Bonifacio
300 632 197 RCS Ajaccio

Ancien siège : Domaine de Cannelto, 20169 Bonifacio

Nouveau siège : 97, rue des Frères Lumière, ZI des Chanoux, 93330 Neuilly sur Marne

Objet : Promotion immobilière de logements

Durée : 99 années à compter du 19/11/1973

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2009, il a été décidé :

- Le siège social a été transféré au 97, rue des Frères Lumière, ZI des Chanoux, 93330 Neuilly sur Marne, à compter de ce jour. L'article n°4 des statuts a été modifié en conséquence.

- Maître Eyal Grumberg, demeurant, à L.1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, a été nommé gérant en remplacement de M. Pierre Grotz, rue de Goebblange, 18932 Nospelt, Luxembourg, démissionnaire, à compter de ce jour.

RCS : Bobigny

Pour avis,

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seings privés en date à Porto-Vecchio, (Corse du Sud), du 22 avril 2009, enregistré à Porto-Vecchio, le 5 mai 2009, bordereau 2009/157, case 1, la Société Commerciale Porto-Vecchiaise Associés, SCPA, dont le siège social est 1, rue Général Abatucci, 20137 Porto-Vecchio, SARL au capital de 7623 euros, inscrite au RCS Ajaccio, sous le numéro B 438 025 959, a cédé à Monsieur Halewa Meyer, Joseph, né le 27 mai 1969 à Bastia (Haute-Corse), domicilié à Porto-Vecchio (Corse du Sud), Fiumo d'Oso, Casone, un fonds de commerce de prêt à porter chaussures maroquinerie, accessoires de mode, exploité à Porto-Vecchio, 20137, 1, rue Général Abatucci, moyennant le prix de quatre vingt mille (80.000 euros).

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mai 2009.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la SCP Lentali Pietri Ducos Avocats au Barreau d'Ajaccio, à Porto-Vecchio, (Corse du Sud), Immeuble "Le Saint Jean", Avenue de Bastia où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention,

LA SOCIETE KALLISTE HOLDING

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.45 euros
Siège social : 7 rue F. Chopin
54250 CHAMPIGNEULLES
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le N° 410236863 B tenu au Greffe du Tribunal de NANCY

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 Avril 2009 Les associés ont décidé :

D'accepter la démission du cogérant Monsieur Michel ANDREANI.

De transférer le siège social qui était situé 7 Rue F.Chopin 54250 Champigneulles à l'adresse suivante **RN 198 Litariccia 20240 SOLARO**

Cette décision prend effet à compter du 1er mai 2009.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société représentée par son gérant Monsieur Jean-Dominique ANDREANI fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de BASTIA.

Pour avis et mention

Fait à Champigneulles le 04 Mai 2009
Le Gérant J.D ANDREANI

CORSE MESSAGERIE SERVICES

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : Lotissement Pasqualini
Zone Industrielle de Baléone
20167 Sarrola-Carcopino (Corse)
398 287 474 RCS Ajaccio

D'un PV d'AGE de l'associé unique du 19/03/2009, il résulte que le siège social a été transféré du Lotissement Michel Ange, Zone Industrielle de Baléone, 20167 Afa, à, **Zone Industrielle de Baléone, Lotissement Pasqualini, 20167 Sarrola-Carcopino**, et ce avec effet au 01/01/2009.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,

Le représentant légal.

CORSE DIETETIC

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège : Les Jardins de Toga
Chemin de Furcone - 20200 Bastia
RCS Bastia : 505 052 514

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 27 avril 2009 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 27 avril 2009 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur unique Bertrand Di Ruzza, qui est l'un des actuels cogérants associé, demeurant, 5, Avenue Alexandre Dumas, 74600 Seynod, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus et a mis fin aux fonctions de gérant d'Annie Labourdette.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile de Bertrand Di Ruzza, 5, Avenue Alexandre Dumas, 74600 Seynod. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, Le liquidateur.

LA SCPA MORELLI MAUREL SANTELLI PINNA RECCHI

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier
enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

JEUDI 18 JUN 2009 A 8 HEURES 30

Commune de SERRA DI FERRO, Lieu-dit "Calla di Becco", dans l'ensemble immobilier "Les Arbousiers", et Résidence de tourisme "Alba Rossa" cadastrée D 19 et 485, dans le bâtiment B 21, le lot 78, (appartement en rez-de-chaussée = entrée, séjour-cuisine, chambre, salle de bain, WC, terrasse - L'ensemble pour environ 28m² habitables).

Lot confié en bail commercial du 30 juillet 2005.

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux et au procès-verbal dressé par huissier avec le bail, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. «Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi», pour consultation).

Mise à prix : 80.000,00 euros
Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au Cabinet de la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,
Le 11 mai 2009, Pour extrait

LA SCPA MORELLI MAUREL SANTELLI PINNA RECCHI

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier
enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

JEUDI 18 JUN 2009 A 8 HEURES 30

Commune de SARROLA-CARCOPINO, Lieu-dit "Gare de Mezzana", le droit au bail portant sur la parcelle B 1036 (27a 40) (bail publié le 7 mai 1998 volume 1998p numéro 2477, à effet du 1er janvier 1992).

Et bâtiments y édifiés soit, dans un bâtiment d'environ 1500m², d'une hauteur de 4.50 = 2 appartements, bar PMU, et restaurant attenant, station service, atelier de mécanique, et 4 autres locaux commerciaux.

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux et au procès-verbal dressé par huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. «Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi», pour consultation).

Mise à prix : 30.000,00 euros
Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au Cabinet de la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,
Le 11 mai 2009,
Pour extrait

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

VILLE DE PORTO-VECCHIO AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux articles L.141-3, L.162-5 et R.141-4 à 141- du Code de la Voirie Routière et à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme une enquête publique préalable à l'incorporation de la voirie du lotissement «Ambacco» quartier Palavesa, dans la voirie communale de la commune de Porto-Vecchio est ouverte du lundi 25 mai 2009 au mercredi 10 juin 2009 inclus.

Monsieur Dominique GAY est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Il sera présent en mairie, les jours suivants :

- le Lundi 25 mai 2009 de 9 h à 12 h
- le Mercredi 10 juin 2009 de 14h 30 à 17 h

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public pendant la durée de l'enquête publique à la mairie de Porto-Vecchio aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi :

- de 9 h 00 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h

Afin que toute personne puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Les observations pourront être également adressées par envoi d'un courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Porto-Vecchio pour être annexées au dit registre.

Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel Corsopar

Siège social 1 avenue Napoléon III Ajaccio

L'assemblée générale ordinaire n'ayant pu se tenir le 20 avril 2009, faute de quorum, Mesdames et Messieurs les sociétaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de la caisse locale qui se tiendra sur deuxième convocation le **8 juin 2009 à 8h au siège social** de la caisse locale :

- 8h : début élargement
- 8h15 : début de l'assemblée générale

Ordre du jour :

Présentation du rapport de gestion de la commission de gestion provisoire
Lecture du bilan et du compte de résultat
Présentation du rapport du CAC sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 12 2008
Approbation du bilan et des comptes annuels l'exercice clos au 31 12 2008
Validation des mouvements du capital social
Fixation de la rémunération des parts sociales
Affectation du résultat de l'exercice
Quitus aux membres de la CGP
Questions diverses
Pouvoirs pour les formalités légales
Les textes des résolutions et les documents sociaux ainsi que des formulaires de pouvoir seront tenus à la disposition des sociétaires au siège social.
Seuls les sociétaires et les représentants des personnes morales sociétaires pourront avoir accès à la salle de réunion.

Le Président de la CGP de la Caisse locale Corsopar
Michel CLAVE

Cabinet de Me Jean-Baptiste APPIETTO

Avocat - 10, Bvd Masséria - Ajaccio

AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AJACCIO
BVD ABBÉ RECCO - LA ROCADE

JEUDI DIX HUIT JUN 2009 A 8 HEURES 30

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

DE BIENS SITUES COMMUNE D'AJACCIO

Route des Sanguinaires - 20, Bvd Stéphanopoli de Commène - Résidence Victoria

1°/ - Le premier lot de la vente est constitué des lots :

- N°24 : Un appartement de type T2, situé au troisième étage :
- N°5 : Un emplacement de Garage en sous sol

Mise à prix :Cinquante Mille Euros

2°/ - Le second lot de la vente est constitué des lots :

- N°25 : Un appartement de type T3, situé au troisième étage
- N°6 : Un emplacement de garage en sous sol

Mise à prix :Cent Mille Euros
Le cahier des charges, contenant les conditions de la vente, est déposé au Secrétariat - Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio, où il peut être consulté.

Préfecture de la Haute-Corse

COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

UNITE DE STOCKAGE DE DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES EXPLOITÉE PAR LA SOCIÉTÉ STOC
(Installation classé pour la protection de l'environnement)

AVIS AU PUBLIC

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public que les conditions d'exploitation de l'unité de stockage de déchets ménagers et assimilés, exploitée par la Société STOC, ont été modifiées par arrêté n°2009-125-1 du 5 mai 2009.

Cet arrêté est tenu à la disposition du public à la Mairie de Prunelli di Fiumorbo, où il peut être consulté par toute personne intéressée.

SCP MAMELLI

Notaires - Saint-Florent (20217)
Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

D'un acte reçu par Maître Sophie Mamelli, notaire à Saint-Florent, le 7 mai 2009, enregistré à la recette des impôts de Bastia, le 13 mai 2009, bordereau 551, case n°1.

Monsieur Jacques Alain Rémi Giovannetti, et Mme Nicole Andrée Profit, son épouse, demeurant ensemble à Patrimonio (20253), U Lusticone.

Ont donné à : Mademoiselle Sandra Françoise Yvonne Giovannetti, demeurant à Patrimonio (20253), Lusticone.

Un fonds de commerce de restaurant (grande restauration), auberge, chambres à louer, licence 1ère catégorie, saisonnier, exploité à Patrimonio (20253), connu sous le nom de "AUBERGE U LUSTINCONO" pour lequel le DONATEUR est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 347 617 649.

Ledit fonds est évalué par les parties à la somme de soixante dix mille euros (70.000,00 euros).

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mai 2009.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales en l'Office Notarial.

Pour insertion,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Mezzavia du 01.05.2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : ALEX IMMOBILIER
Siège : Maison près de l'aqueduc, 20167 Mezzavia

Objet : Acquisition, gestion et locations de patrimoines immobiliers

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1200 euros

Gérance : Monsieur Eric, Joseph, Louis Lucchini, demeurant, Lotissement Domaine de Tamarone, Ficabruna, Lot n°1, 20620 Biguglia ;

Monsieur Stéphane Jean Pierre Magnan, demeurant, Lieu-dit Petra Rossa, 20167 Péri ;

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La gérance,

MISE EN LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date du 4 mai 2009, la SARL "L'ARCHE DES REGIONS", au capital de 7500 euros, siège social : Piscia Rossa, 20167 Afa, RCS Ajaccio : 489 004 184, a donné en location gérance son fonds de commerce de restaurant exploité Hameau de Tiuccia, 20111 Calcatoggio, à la Société "LA SIESTA", au capital de 7500 euros, siège social : 1, Boulevard Bara, 4, Place des Héros, 13013 Marseille, RCS de Marseille : 451 633 630, à compter du 4 mai 2009, pour se terminer le 30 septembre 2009.

L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TEL : 04 95 32 04 40
FAX : 04 95 32 02 38

AVIS DE DECLARATION D'ACCEPTATION D'UNE SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Par actes en date du 23 avril 2009, portant les numéros de RG 09/84, 09/85, 09/86, reçus au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Mme Maria De Lurdes Teixeira de Amorim, veuve Da Rocha Antunes, née le 29 mai 1956 à Paço-Arcos de Valdevez, (Portugal), domiciliée, Avenue Napoléon, Route d'Ajaccio, 20260 Calvi.

Monsieur Joachim Antunes, né le 11 novembre 1981 à Bastia (Haute-Corse), domicilié 20-28, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Bal 98, 94230 Cachan. Mademoiselle Nathalie De Amorim Antunes, née le 20 juillet 1983, à Bastia (Haute-Corse), domiciliée, Avenue Napoléon, Route d'Ajaccio, 20260 Calvi.

Ont déclaré accepter à concurrence de l'actif net la succession de : Monsieur Joao Da Rocha Antunes, né le 15 juin 1954 à Vila Nova de Muia - Ponte Da Barca (Portugal).

De son vivant demeurant Avenue Napoléon, Route d'Ajaccio, 20260 Calvi, décédé le 24 février 2008 à Marseille (Bouches du Rhône).

La présente publication est effectuée en application de l'article 1335 alinéa 3 du NCPC.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio (Corse du Sud), du 7 mai 2009, enregistré à Ajaccio RD le 12 mai 2009, bordereau n°2009/287, case n°7, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : "FICOSIM"

Capital : 10.000 euros, divisé en 1000 parts de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées

Siège : Ajaccio (Corse du Sud), Zone Industrielle du Vazzio

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Objet : La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières ; la gestion de ces intérêts et participations ; toutes opérations financières quelconques

Gérant : Monsieur Corazzini Jérôme, demeurant à Pietrosella (Corse du Sud), 20, Résidence Sampiero II

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis et mention,

La gérance.

RENA D'ORU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Le Sampiero Corso
20110 PROPRIANO
R.C.S Ajaccio B 511 342 701

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2009 :

- Le siège social a été transféré de Lieudit Portigliolo, Belvédère Campomoro, 20110 PROPRIANO, à **Le Sampiero Corso, 20110 PROPRIANO**, à compter rétroactivement du 1er avril 2009 ;

- La dénomination sociale a été modifiée de RENA D'ORO en **RENA D'ORU**, à compter du 4 mai 2009.

Les articles 3 et 4 des statuts ont été corrélativement modifiés.

Mention RCS Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée AQFOOR.

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège : Ajaccio (20000), Zone Industrielle du Vazzio

Objet : Toutes prestations de services dans le domaine du conseil en gestion dans les domaines de la qualité, de l'organisation, de l'innovation, de la formation, de l'accompagnement, au management des projets et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour toutes entreprises ou organisations publiques et privées

Durée : 99 années

Capital : 10.000 euros

Gérance : Monsieur Jean Peroni, demeurant, Résidence "Les Golfes", Immeuble Le Porto, rue Martin Borgomano, 20000 Ajaccio

Immatriculation : Au RCS de Ajaccio

Pour avis,

ROIMAGE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Chemin Polonetto
20215 Vescovato
505 254 508 RCS Bastia

Suivant procès-verbal de s décisions de l'associé unique en date du 8 avril 2009, il a été décidé de transférer le siège social au, **20, Avenue de Saint Ouen, 75018 Paris.**

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS de Paris.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

SARL "LE BIDULE"

Siège : 14, rue Saint Charles, 20000 Ajaccio

Date de création : Le 6 mai 2009

Pour 50 années avec un capital de 300 euros

Objet : Grande restauration et vente à emporter

Gérant et actionnaire totalitaire : M. Bernard Leroy, né le 4 octobre 1964, à Rouen (76), demeurant Résidence des Iles, Immeuble Hélios B, 20000 Ajaccio

Immatriculation : Au RCS d' Ajaccio

Nous délivrons des attestations de parutions par FAX : 04 95 32 02 38 Afin d'accélérer vos formalités

SUR NOTRE SITE
www.corse-information.info

ABONNEZ VOUS A L'INFORMATEUR CORSE

6 MOIS = 32 euros

1 AN = 42 euros

CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUES

SA au capital de 1.706.922 euros
Siège : Parc de l'Industrie d' Ajaccio
Zone Industrielle du Vazzio - BP 902
20700 Ajaccio Cedex 9
RCS Ajaccio : B 325 396 471

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale qui s'est tenue le 20 avril 2009 prend acte de la démission de Monsieur Jean Marie Mir en tant qu'Administrateur, et décide de ne pas nommer d'Administrateur en remplacement de Monsieur Mir.

RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale du 20 avril 2009, constatant que les mandats des administrateurs :

- AIRBUS France
- DASSAULT AVIATION
- LATECOERE
- SAFFRAN
- M. Pierre ALESI
- M. Jean-Paul MIQUEL

Sont arrivés à leur terme, a décidé de les renouveler pour une période de 3 années.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 et tenue au cours de l'année 2012.

Pour avis,
Le Président du Conseil d'Administration.

"U BUCCHINU"

SNC au capital de 7622 euros
Centre Commercial La Rocade
Mezzavia - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : B 347 751 398

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2008, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Mme Cartier Ginette, épouse Nicoli, demeurant, 13, Bd du Commandant Benielli, 20000 Ajaccio, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé chez Mme Cartier Ginette épouse Nicoli, demeurant, 13, Bd du Commandant Benielli, 20000 Ajaccio.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une délibération en date du 4 mai 2009, l'AGE de la SARL "LA SIESTA", au capital de 7500 euros, RCS de Marseille 451 633 630, Gérant : Monsieur Laurent Viltie, demeurant, 208 Chemin de l'Afféage, 13190 Allauch, a décidé à compter de ce jour, de transférer le siège social du 1, Boulevard Bara, 4, Place des Héros, 13013 Marseille, au **Hameau de Tiuccia, 20111 Calcatoggio.**

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce d' Ajaccio.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

25

Par jugement en date du 05/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

M.P (SARL)

27, Boulevard Paoli
"Cuir Séduction" - 20200 Bastia

Activité : Commerce d'habillement

RCS Bastia : B 410 756 217, 97 B 18

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Pierre Combette

Liquidateur : Me P.P de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

26

Par jugement en date du 05/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

M. Luciani Félix Antoine
"Bar Restaurant de la Poste"
20242 Vezzani

Activité : Débit de boissons - Restaurant

RCS Bastia : A 340 635 192, 87 A 306

Juge commissaire :

M. OAP Grimaldi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Marc Cermolacce

Liquidateur : Me P.P de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex

27

Par jugement en date du 05/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Espace Média (SAS)
Espace Tamburini - RN 193
20600 Bastia

Activité : Vente de matériel de télécommunication

RCS Bastia : B 479 289 852, 2004 B 269

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

28

Par jugement en date du 05/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

M. Leturgie Patrick
"Chez Marie" Cocody Village
20260 Lumio

Activité : Vente de glaces, sandwiches, boissons non alcoolisées

RCS Bastia : A 431 563 444, 2005 A 145

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Baptiste Antonini

Juge commissaire suppléant :

M. Jean Guglielmacchi

Mandataire judiciaire : Me P.P de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du mandataire judiciaire.

29

Par jugement en date du 05/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

M. Marcelli Jean Paul
Marine de Santa Sévera - 20228 Luri

Activité : Maçonnerie générale, travaux de rénovation...

RM : N° 411 745 359 (86.97.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean Marc Cermolacce

Mandataire judiciaire : Me P.P de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du mandataire judiciaire.

Pour Extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

63

COMMUNE DE CALCATOGGIO

AVIS D'ENQUÊTE

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET
DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Par arrêté n°13/2009, le Maire de CALCATOGGIO, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de la commune, arrêté par délibération du Conseil Municipal du 10 janvier 2009.

L'enquête publique se déroulera du 8 juin 2009 à 9 heures au 17 juillet 2009 à 18 heures. Le dossier et le registre d'enquête seront pendant cette durée à la disposition du public à la Mairie de CALCATOGGIO, Village, Place du Docteur Versini du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures.

Monsieur Jacques LEONI, Directeur Territorial en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bastia, en qualité de Commissaire-Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de CALCATOGGIO, Village, Place du Docteur Versini, aux jours et heures suivants :

- le lundi 8 juin 2009 de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures

- le mercredi 17 juin 2009 de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures

- le mardi 23 juin 2009 de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures

- le samedi 4 juillet 2009 de 15 heures à 18 heures

- le mercredi 8 juillet 2009 de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures

- le vendredi 17 juillet 2009 de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures

Les observations du public pourront être inscrites au registre ouvert en Mairie, adressées par écrit à Monsieur LEONI Jacques, Commissaire-Enquêteur, Mairie de Calcatoggio, Place du Docteur Versini, 20111 Calcatoggio, ou exposées au Commissaire-Enquêteur lors des permanences sus indiquées.

Il a été établi pour ce dossier une notice d'évaluation environnementale.

Cet avis est publié dans deux journaux régionaux ou locaux, à diffusion départementale au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, et dans les huit premiers jours de celle-ci. Il sera par ailleurs affiché en Mairie ainsi qu'aux lieux habituels de la commune et sera mis en ligne sur le site internet de la commune www.calcatoggio.fr.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés en Mairie à l'issue de l'enquête après leur remise par le Commissaire-Enquêteur.

Le Maire,

69

**DIRECTION REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES DE CORSE**

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Direction régionale des affaires culturelles de Corse
Conservation régionale des monuments historiques
1 chemin de la Piétrina
BP 301
20181 AJACCIO CEDEX 01

2. Personne responsable du marché : Le directeur régional des affaires culturelles

3. Mode de passation : Procédure adaptée (art. 28 du CMP)

4. Objet du marché : Etude préalable à la restauration des décors intérieurs de la Chapelle Impériale d'Ajaccio (décors peints et stucs-marbres)

5. Date prévisionnelle de commencement de l'étude : 29 juin 2009

6. Durée du marché ou délai d'exécution : 4 mois à compter de la notification du marché

7. Modalités d'obtention du cahier des charges et renseignements techniques et administratifs :

Dossier de consultation sur demande adressée à Mme Aurélie Harnéquaux

DRAC de Corse

Service de la conservation régionale des monuments historiques -

Tél. 04 95 51 52 15 poste 52 24

e-mail. aurelie.harnequaux@culture.gouv.fr

8. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation

9. Date limite de réception des offres : 5 juin 2009 avant 17h00

Les offres seront transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, ou remises sous pli cacheté contre récépissé avant la date et l'heure indiquées.

10. Date d'envoi du présent avis à l'informateur corse : 14 mai 2009

11. Date d'envoi au BOAMP : 14 mai 2009

73

COMMUNE DE SAN-GAVINU DI FIUMORBU

**AVIS D'APPEL PUBLIC
À LA CONCURRENCE**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Mairie de San Gavinu di Fiumorbu - 20243

Procédure de passation : selon procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

Objet du marché : Travaux de voirie (réfections et constructions de murettes).

Retrait du dossier : à la mairie de San Gavinu di Fiumorbu du lundi au vendredi de 9h à 12h - Tél. : 04 95 56 70 53 et fax : 04 95 56 76 16

Critères utilisés lors de l'attribution du marché :

- valeur technique : 50%

- prix : 30 %

- délai de réalisation : 20%

Justification à produire quant aux capacités des candidats :

- celles prévues aux articles 45 et 46 du code des marchés publics ;

Date limite de réception des offres : lundi 8 juin 2009 à 12h

Date d'envoi à la publication du présent avis : 14 mai 2009

74

COMMUNE DE SAN-GAVINU DI FIUMORBU

**AVIS D'APPEL PUBLIC
À LA CONCURRENCE**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Mairie de San Gavinu di Fiumorbu - 20243

Procédure de passation : selon procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

Objet du marché : divers travaux d'aménagements et de réfections de la voirie et des équipements communaux.

Retrait du dossier : à la mairie de San Gavinu di Fiumorbu du lundi au vendredi de 9h à 12h tél : 04 95 56 70 53 ; fax : 04 95 56 76 17

Critères utilisés lors de l'attribution du marché :

-valeur technique : 50%

-prix : 30%

-délai de réalisation : 20%

Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

- celles prévues aux articles 45 et 46 du code des marchés publics .

Date limite de réception des offres : lundi 1er juin 2009 à 12h

Date d'envoi à la publication du présent avis : 14 mai 2009

email : al@informateurcorse.com



AVIS DE MARCHÉ

AAPC 12/2009

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Département de la Haute-Corse
à l'attention de M. Giacobbi Paul
Hôtel du Département
Rond point du Maréchal Leclerc
F - 20405 Bastia cedex 9
Tél : 0495555779
Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237
Adresse(s) internet : <http://www.haute-corse.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Renseignements techniques :

Service de la Lutte Anti-Vectorielle et de la Démoustication
Contact : Monsieur le chef de Service de la Lutte Anti-Vectorielle et de la Démoustication, à l'attention de M. Murati Philippe
Département de la Haute-Corse
Z A de Tragone Site 14
F - 20620 Biguglia, Tél : 0495589234
Email : pmurati@cg2b.fr, Fax : 0495589236

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Et renseignements administratifs :

Département de la Haute Corse
Service juridique et de la commande publique
Contact : M. Filippi Antoine, Rond point du Maréchal Leclerc
F - 20405 Bastia cedex 9, Fax : 0495550237,

URL: http://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&PCSLID=CSL_2009_DeZqeSIPWm

Tél : 0495555779, Email : afillippi@cg2b.fr,

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Département de Haute Corse

« S.J.C.P « Service Juridique et de la Commande Publique »,
à l'attention de M. Filippi Antoine, Rond point Maréchal Leclerc
F - 20405 Bastia Cedex 9, Tél : 0495555779
Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :

Collectivité territoriale
Services généraux des administrations publiques
Autre : Département de la Haute-Corse.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non
SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Location d'un aéronave avec pilote dans le cadre de la lutte antivectorielle et anti-incendie.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des prestations de services : Services.
Catégorie de services : 3

Lieu principal de prestation : Département de la Haute-Corse.
Code NUTS : FR832

II.1.3) L'avis implique : la mise en place d'un accord cadre

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur
Durée de l'accord-cadre, durée en année(s) : L'accord cadre est passé pour une durée initiale de 1 an à compter de l'émission du premier bon de commande. Il pourra faire l'objet de 3 reconductions sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Fréquence et valeur des marchés à attribuer : Le marché à bons de commande est exécuté par l'émission de bons de commandes successifs à chaque survenance du besoin, selon des modalités expressément prévues par le marché et pendant la durée de validité de ce dernier.

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : Location d'un aéronave avec pilote dans le cadre de la lutte antivectorielle et anti-incendie.

II.1.6) Classification CPV : 60400000, 60441000, 60442000
CPF : 62

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui
II.1.8) Division en lots : Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

Location d'un aéronave bombardier d'eau polyvalent avec pilotes, mécaniciens et support technique permettant la démoustication, la détection et la lutte contre les incendies de forêts pour le Département de la Haute-Corse.
Valeur totale maximale des prestations estimée pour toute la durée de l'accord-cadre (reconductions comprises) :
2 400 000 euros HT (600 000 euros HT/an). Au minimum le marché portera sur une astreinte sur site de 60 jours et un volume horaire de 90 heures.

II.2.2) Options : Il est prévu 3 reconductions éventuelles sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans (Option au sens communautaire européen).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Il est prévue une retenue de garantie de 5 % exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Financement sur les fonds propres du Département. Paiement à 40 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Fourniture et services. Les prix du marché sont révisables. Une avance est accordée pour chaque bon de commande d'un montant supérieur à 50 000 Euros HT et d'une durée d'exécution supérieure à deux mois. Le titulaire peut refuser le versement de l'avance.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le groupement sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché. En application de l'article

51-VI du Code des Marchés Publics, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non
III.2) Conditions de participation et Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 (CMP)

- Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales

III.2.2) Capacité économique et financière : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.2.3) Capacité technique : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années.

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise

- Description techniques des moyens et mesures employées pour s'assurer de la qualité de la prestation

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;

- certificats qualifications professionnelles éventuels établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité par des références à certaines spécifications techniques ou toutes autres preuves de mesures équivalentes.

Pour répondre, les candidats utiliseront les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) à jour à la date du lancement de la consultation dûment complétés, datés et signés joints au dossier de consultation et disponibles gratuitement sur le site <http://www.minefe.gouv.fr>. En cas de candidatures groupées, remplir un DC5 par membre du groupement et un seul DC4 pour tout le groupement.

III.2.4) Marchés réservés : Non

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière : Oui. La société prestataire devra détenir l'agrément de travail aérien, l'agrément d'Applicateur (certificat phytosanitaire) délivré par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF), fournir une copie de l'attestation de dépôt de son manuel d'activités particulières (MAP) qui devra correspondre à l'ensemble des prestations demandées.

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 60%
2. Valeur technique : 40%

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : AAPC 12/2009

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 23 juin 2009 à 12h00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres)

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Non

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

VI.3) Autres informations : Au regard du droit national français, il s'agit d'un marchés à bons de commande avec montants minimum mais sans maximum (art.77 du CMP). Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

- 1- Prix : 60%
- 2- Valeur technique : 40%

- sous critère valeur technique : capacité de la cuve (60%)

- sous critère valeur technique : autonomie de vol, cuve pleine (40%)

Les candidats peuvent obtenir gratuitement la version papier du dossier de consultation ou la version dématérialisée sur https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2009_DeZqeSIPWm&v=1&selected=0 (plate-forme de dématérialisation www.Achatpublic.com) ou sur www.Haute-Corse.fr rubrique Marchés publics menu Marchés Dématérialisés. Une réponse électronique est autorisée. Pour ce faire le candidat utilisera les mêmes adresses internet. Le candidat doit cependant choisir entre la transmission électronique et l'envoi sur support papier. En cas de double envoi pour une même consultation, les deux réponses seront rejetées. Le règlement de la consultation décrit les modalités de remise des plis. La transmission sur supports physiques électroniques, hors « Copie de sauvegarde » n'est pas autorisée.

VI.4.1) VI.4.3) Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bastia

Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex,
Tél : 0495328866.
Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Fax : 0495328855
URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis et date d'envoi au JOUE : 13 / 05 / 2009

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

23 / 06 / 2009 à 12h00

LE PRESIDENT,

Course Hors Stade

Brahim NASSI

de Bonifacio à Campile...

La montagne semble convenir au junior de l'Atlétic Jeunes Bastia, Brahim Nassi. Pour son premier Trail, à l'occasion de la Coupe de la Méditerranée, à Bonifacio, Brahim prenait une belle quatrième place, derrière les ténors de l'Equipe de France. Pour une première incursion dans ce domaine, l'entame était prometteuse.

A Campile, sur le 7 Km, Brahim, devait remporter le **Régional Corse Nature**, organisé par le **C.O.Campile** et la **Ligue Corse d'Athlétisme**, remportant ainsi son premier titre de **Champion de Corse** de la spécialité devant ses camarades de club, **Kamel Zouhari**, 1^{er} sénior, et **Jean-Pierre Scipilitti**, 1^{er} vétéran.

Après trois saisons Cadets et Juniors, **Brahim Nassi**, à l'entraînement irrégulier, s'impose cette saison - malgré un parcours professionnel assez pénible - avec un suivi à l'entraînement donnant la priorité à la piste, sans pour autant négliger les occasions de s'essayer au hors stade et aux courses nature.

Par ailleurs, si le **R.C.Furiani**, par équipe, l'emportait au classement scratch, l'**A.J.B** s'imposait pour le titre régional.

«MOMO» EL IDRISSE, l'autre junior de l'A.J.B, qui monte

«Momo» El Idrissi, junior 1^{ère} année, grimpe d'épreuve en épreuve, vers des performances devant le conduire aux «France» piste, sur 800m ou 1500m.

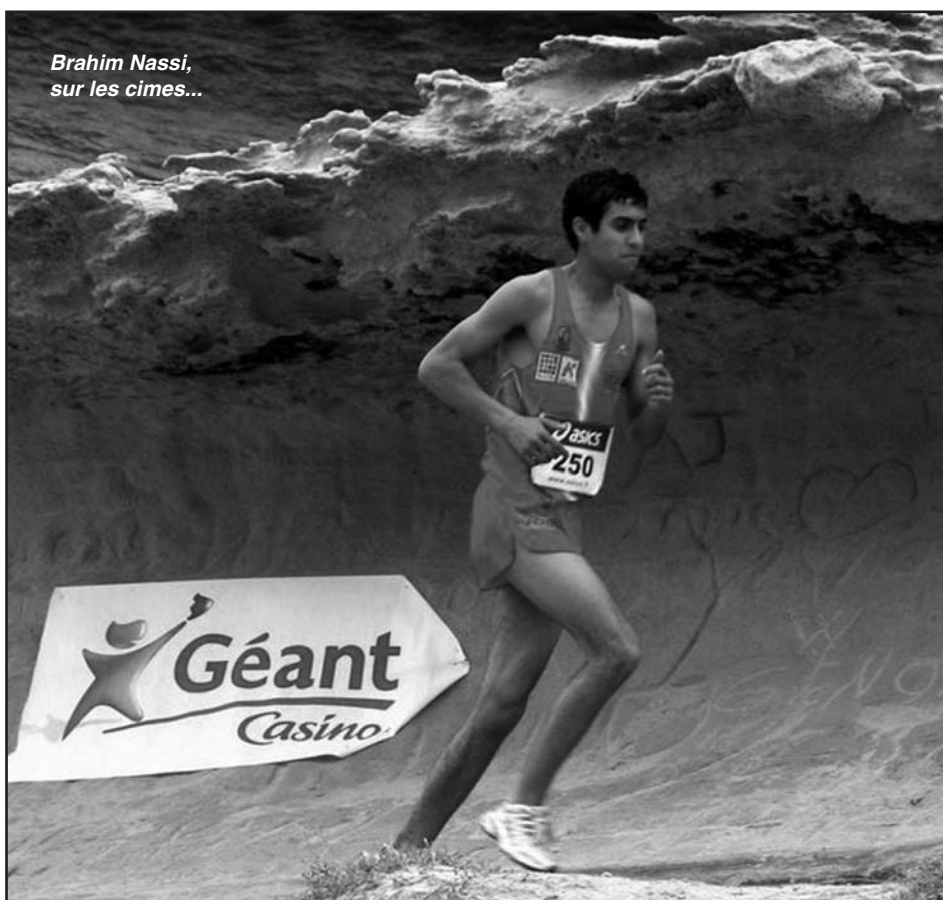
Régulier désormais dans l'amélioration progressive de ses «chronos», «Momo» El Idrissi, le **Porto-Vecchiaï** de l'**A.J.B**, devrait, avant les demi-finales des «France», réussir les «Minimas».

Sur les 14km, à **Campile**, «Momo», après un départ ultra-rapide en compagnie du cadet **Jawed Jefjaffi**, a dû baisser la garde à la mi-course.

Une erreur qui devait coûter la victoire aux deux sociétaires de l'**A.J.B**, respectivement 3^{ème} et 4^{ème} de l'Epreuve, remportée par l'expérimenté **Seta** de la **Santamariaccia** et par **Julien Daviller** du **Running Club Furiani**.

Campile et son Belvédère vers la Coupe de la Méditerranée en 2010 ?

La présence à **Campile** du Président de la Ligue Corse d'Athlétisme, **Hervé Mela**, du



Brahim Nassi, sur les cimes...

Président de la C.S.O.Régionale, **Youssef Zaid**, du Président de la C.S.R Régionale, **Guy Bosch** et de **Fred Lurie** du Comité Directeur, ainsi que du Président du Comité Départemental de la Haute-Corse témoignent de l'intérêt accordé à cette compétition par les instances régionales que le site et la qualité de l'organisation comme de l'accueil n'ont pas laissés insensibles. Au point d'envisager, pour la saison 2010, d'y implanter, la 2^{ème} Edition de la **Coupe de la Méditerranée des Courses en nature** !

A suivre.

L'Equipe de **Campile**, autour de **Jérôme Giusti**, **Christian Filippi** et **Laurent Panta-**

lacci, avait tout prévu pour que les athlètes et les accompagnants soient dans les dispositions les meilleures.

Le **Conseil Général**, qui a fait l'acquisition d'un Chrono-Electrique, avait prêté son concours à la réussite de ces deux épreuves, ainsi que la municipalité de **Campile**.

Médecin et ambulance aussi étaient là.

Et la météo également ! Un buffet copieux, varié et succulent a rassemblé participants et accompagnants dans la meilleure des convivialités.

Bravo au C.O.Campile.

Echos - Echos - Echos

Interclubs 2009 : pour la 1^{ère} fois, les **Interclubs** ont vu deux équipes concourir sur le programme complet – L'**A.J.Bastia** et le **C.A.Ajaccio** se sont mesurés et les féminines ont fait pencher la balance au classement final en faveur du **C.A.A** qui présentait une équipe plus complète. Bravo au **C.A.A**.

C'est de bon augure pour les saisons à venir et l'athlétisme insulaire.

Domage que dans le programme court l'**ASPTT Ajaccio** se soit retrouvé sans concurrent, ce qui n'enlève rien au mérite des athlètes du président **Félix Antonietti**.

A noter : le très bon esprit qui a présidé toute la journée du 1^{er} mai, sur le stade du **Complexe Sportif de Montesorio** à **Bastia**, ce qui a permis le bon déroulement de l'ensemble des épreuves qui ont vu sur les divers ateliers s'affronter les athlètes du **C.A.Ajaccio**, du **S.O.Ajaccio**, de l'**ASPTT Ajaccio**, de l'**A.S.Porto-Vecchio**, du **C.A.Bastia** et de l'**A.J.Bastia** dans les conditions les meilleures.

Les Ecoles d'Athlétisme (Piou-Piou, Eveil Athlétique, Poussins(es)) étaient aussi de la fête, apportant à la compétition une réelle fraîcheur.

Comme quoi, la participation des plus jeunes, quand elle est bien orchestrée, loin de nuire à une compétition pourtant réputée lourde sur le plan de l'organisation, contribue au contraire à un plus grand succès. Sans compter la valeur pédagogique à l'égard des parents comme des jeunes pratiquants.

Sarah Chaouch, la Cadette de l'**A.J.B**, après les falaises de **Bonifacio**, a voulu se mesurer sur les sentiers de **Campile** aux plus grands, avec courage, élégance et détermination.

Une combativité qui devrait trouver un efficace prolongement sur la piste, dans quelque temps !

Les Championnats Départementaux sur piste, le samedi 9 mai, à **Bastia**, ont connu un beau succès populaire avec une belle participation des **Ecoles d'Athlétisme**, et des performances intéressantes, chez les **Minimes**, **Cadets** et **Juniors**.

Antoine Vaillier du **C.A.A** a amélioré le **record de Corse** du **110m Haies** lors de la réunion organisée par l'**ASPTT Ajaccio**, le 10 mai, au **Stade Jean Nicoli**, à **Vignetta**, en le portant à **14"72**.

Macinaggio : Une des plus belles épreuves inscrites au calendrier des **Courses pédestres** se déroulera, le 24 mai, dans le **Cap Corse**, à **Macinaggio**, «*Les 10km de la Finocchiarola*».

Cette épreuve traverse les sites idylliques de **Tamarone** et **Sainte-Marie** par le **Sentier des Douaniers**.

L'**ASJEP** de **Rogliano**, que préside **Nicolas Quilici**, a fixé le départ à 10h00 et les inscriptions seront prises dès 8h30.

Tél/fax : 04 95 35 46 10.

Une belle épreuve et un moment fort en convivialité.

Programmes Compétitions sur Piste, à Bastia

Les samedi 30 et dimanche 31 mai 2009 :

- Championnats de Corse des Epreuves Combinées
- Coupe de la Ville de Bastia (Ecoles d'Athlétisme...)

Les samedi 6 et dimanche 7 juin 2009 :

- Championnats de Corse, toutes Catégories, avec la participation des meilleurs athlètes insulaires et de nombreux invités...

Nos deuils

AYOUB AISSAOUI

s'est éteint, à **Marseille** avant ses 20 ans, le 25 mai 2009, à la suite d'une longue maladie.

Licencié à l'**Athlétic Jeunes Bastia**, comme ses frères, le marcheur **Mohamed** et le jeune **Mourad**, **Ayoub** a assumé durant deux années, avec une lucidité exceptionnelle la maladie qui l'avait atteint aux poumons.

Il s'est battu, souvent seul, avec un courage exemplaire. Chaque fois que je l'ai eu au téléphone, au début de sa maladie, **Ayoub** sans éluder jamais la gravité du mal, faisait preuve d'une sérénité reconfortante, au point que, à un moment donné, il semblait l'avoir terrassé.

Hélas, le répit ne s'avéra être qu'une parenthèse suffisante pour endormir notre conscience.

D'où la stupéfaction quand la nouvelle est tombée : **Ayoub** est décédé !

Les regrets sont inutiles. La douleur des siens et la nôtre sont à la dimension du souvenir de ce garçon d'humeur toujours égale, correct en tout et travailleur !

Une valeur humaine disparaît de notre environnement.

Il nous manquait déjà ! Désormais, que le croyant qu'il était repose au lieu de l'éternelle félicité.

Rahimaho Allah (que dieu ait son âme).

A la famille d'**Ayoub**, toute notre amicale affection.

XXX

Christophe Darboux, athlète licencié à l'**Athlétic Jeunes Bastia** et au **GFCOA Ajaccio** en **UFOLEP**, vient de perdre son père à **La Seyne-sur-Mer**. En cette douloureuse circonstance, notre journal s'associe à l'**A.J.Bastia** et au **GFCO Ajaccio** pour lui renouveler, ainsi qu'à sa famille, l'expression de condoléances attristées.

JEAN CASILE

Consellier Général d'Ajaccio, décédé, à **Paris**, a rempli de tristesse ses amis nombreux dans le monde sportif en particulier, et de l'**Athlétisme** notamment où sa contribution à la réussite des **demi-finales des Championnats de France de Cross**, de **Carbuccia**, en février 2006, avait été appréciée, lui le footballeur talentueux

de l'**A.C.Ajaccio** !

A sa famille, à toutes celles et à tous ceux qui, il y a une semaine encore, lui ont témoigné, à travers le suffrage universel, leur confiance, **L'Informateur Corse Nouvelle**, renouvelle ses sincères, amicales et affectueuses condoléances.

Repose en paix, cher Jean.

SITE A.J.BASTIA

<http://ajb.athle.org>

La grande kermesse

Le tournoi des jeunes du GFCBL qui s'est déroulé lors du dernier week-end au stade Albert Fontana route de la Marana a connu un véritable succès populaire. La grande foule s'est déplacée pour assister à cette mémorable fête de jeunes venus de tous les coins de Corse, fête qui a surtout surpris par sa qualité. Une véritable Kermesse ensoleillée qui a séduit les plus difficiles et fait la joie bien évidemment de tous les dirigeants de ce petit club des Gaziers toujours aussi appréciés pour leur volonté d'apporter à cette jeunesse les moyens de se mettre en évidence.

Cette fois, le cocktail fut très généreux puisque plus d'un millier de jeunes enfants ont envahi l'arène où il a été particulièrement difficile de trouver place pour garer sa voiture. Ce fut vraiment sympathique de voir tous ces enfants s'en donner à cœur joie, évoluant dans le plus pur esprit du football, soutenus par un fabuleux public qui avait pris place sur les tribunes ensoleillées. Une fête qui a séduit tout le monde et qui a fait l'unanimité. Une épreuve que tous les passionnés ont suivie avec intérêt et qu'on n'oubliera pas de sitôt. La joie des responsables au terme de

l'épreuve qui a duré pendant trois jours était éloquente. On espère que d'autres dirigeants organisateurs de tournois s'inspirent à l'avenir de cet exemple qui a vraiment fait l'unanimité. Au niveau spectacle, nous attribuerons tout particulièrement la palme aux 50 formations de débutants qui ont vraiment séduit de nombreux parents et amis, mais aussi les passionnés. Récompensés par leur petit trophée, ils ont charmé par leur joie communicative, s'embrassant et se félicitant les uns après les autres. Une grande journée de bonheur pour ces futurs footballeurs en herbe.

FINALES POUSSINS ÉLITE & HONNEUR

Gallia Lucciana 0 - CA Bastia 1

Séduisante, cette opposition entre deux jeunes formations d'égale valeur. Et si les petits **Cabistes** rafflèrent le trophée grâce à un but signé **Giannoni**, les **Luccianais** méritent eux aussi de sympathiques compliments.

GALLIA LUCCIANA : Capolini, Diallo, Garcia, Delatour, Arrighi, Fontan, Aabouche, Métari, Vendis. **Educateur** : Nabil Rabhi.

CAB : Vangrand, Morel, A Vangrand, Geronimi, Longuevre, Graziani, Orsini, Franchini, Giannoni, Tomasi, Onetti-Santini. **Educateur** : Jojo Giannoni.



EFBastia 1 - EC

à aussi la partie fut très indécise entre les **Filantistes** et les **Bastiais** de l'**ECB**. Toutefois le réalisme allait sourire aux joueurs au maillot blanc qui remportaient ce trophée grâce à une réalisation de **Nakkabi**.



du G.F.C.B.L

BENJAMINS



EFBastia 1 - USC Corte 0

Encore une superbe finale entre ces deux belles formations qui se sont appréciées. Une rencontre jouée dans un très bon esprit et applaudie par le public. Le réalisme des **Filantistes** a encore une fois été payant devant des **Cortenais**, eux aussi méritants, qui ne purent malheureusement compenser le but de **Fabien Pastinelli**, lequel offrit le trophée à l'**EFB**.

EC Bastia 0

EFB : Massei, Nicolai, Frangini, Borguet, Calisi, Roncaglia, Rinaldi, Nakkabi.

Educateur : Toussaint Costantini.

EC Bastia : Imzilne, Romani, Perrier, Benzgara, Drissi, Franceschi, Tahiri, Ferrandi, Colonna.

Educateur : Paul Cristofari.

EFB : Albertini, Mollard, Colombel, Triki, Zanetti, Pastinelli, Aiello, Garboud, Agostini, Aankour, Multari.

Educateur : Pinheiro.

USC Corte : Dominici, Saez, Jouy, Quere, Brancaleoni, Mariani, Tomasi, Marietti, Rodriguez, Fabiani, Lapina.

Educateur : Elouardji Jawad.

ROQUEBILLIERE COSTA VERDE (0-0)

Roquebillière aux tirs au but : 3 à 2

13 ANS

Ce choc final entre les Méditerranéens de Roquebillière et Costa Verde fut indécis jusqu'au bout. Malgré la volonté des deux équipes qui se sont données à fond, aucun but n'a pu être marqué. Il est vrai que les deux défenses se montrèrent héroïques. Finalement, c'est à l'épreuve des tirs au but que les jeunes de Roquebillière réussirent à s'octroyer le trophée 3 à 2 devant de valeureux Costa-Verdais qui s'étaient beaucoup impliqués sans trouver l'ouverture.

ROQUEBILLIERE : Guignonis, Machado, Pinto, Tony Machado, Caddéo, Burgus, Debos, Cornillon, Caldera, Ghintran, Gazzola, Bernal, V. Sevenier, B. Sevenier.

Educateur : Pascal Guignonis.

COSTA VERDE : Ferri, Campana, Langani, Giorgi, Marchetti, Susini, Daunat, Champier, Simonpaoli, Campos, Zoulali.

Educateur : Martin Marchetti.



PIANOTTOLI-CALDARELLO : Carnaval

Le Carnaval du village, annulé pour cause de décès, est reprogrammé et se tiendra dans les rues de la commune le dimanche 17 mai. L'organisateur, l'association **Prima Donna**, espère que le temps sera beau et que les enfants seront nombreux à défilé.



Et formation de conduite d'un verger en agriculture biologique



La Chambre d'Agriculture de la Corse du Sud, en accord avec sa mission de service aux agriculteurs, propose une formation sur le thème suivant : la conduite d'un verger en agriculture biologique. Elle se déroulera le mardi 19 mai à 9 heures 30 à la mairie de **Pianottoli-Caldarelo**. Animée par **Jean-Luc Petit**, la session théorique se tiendra dans la matinée avec l'apprentissage de la fertilisation, des produits phytosanitaires, des techniques de traitement naturel, et des différents travaux au fil des saisons, puis viendra la partie pratique sur des vergers l'après-midi. Cette formation financée par **Vivéa** et le **Feader**, est accessible aux arboriculteurs engagés en agriculture biologique, qu'ils soient chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs ou aides familiaux. Pour y participer veuillez prendre contact avec le service de formation de la **Chambre d'Agriculture** avant le mardi 19 mai au **04 95 29 26 28** ou au **04 95 29 26 03**, ou par mail à formation@corse-du-sud.chambagri.fr.

PRUNELLI DI FIUM'ORBU : Arts Plastiques



Arts plastiques

Un Stage d'arts plastiques est organisé le samedi 23 et le dimanche 24 mai dans la commune de **Prunelli di Fium'Orbu**, au centre culturel **Anima**. **Béatrice Bonhomme**, élève aux arts décoratifs de **Strasbourg** et diplômée des Beaux-arts en 1983, y enseignera de nombreuses techniques. Elle sera secondée par **Emmanuelle Mata** qui anime bénévolement l'atelier d'Arts Plastiques, crée des collages et dessine les personnes et les objets de la vie quotidienne. Le nombre de places disponibles est de 8 maximum. Le stage se déroulera de 10 à 13 heures et de 14 à 17 heures. Le tarif du week-end de création, matériel compris, est fixé à 100 €. Réservations au **04 95 56 26 67**.

CORBARA : Voyage au Maroc

L'association **Corbara Cultura** met en place un voyage dans la capitale du sud marocain, **Marrakech**, sur les traces de **Davia Franceschini**. Les frais de séjour comprennent le vol au départ de **Marseille**, le transfert de l'aéroport à l'hôtel, les 7 jours en pension complète, la taxe de séjour, l'annulation rapatriement. Le tarif est fixé à **760 €** par personne au départ de **Marseille**. Les dossiers d'inscription sont à retirer à la mairie et à retourner complets au plus vite avec un chèque d'acompte de **228 €**, libellé à l'ordre de l'association **Corbara Cultura**. Petite restriction : pour une question d'assurance, ce voyage est réservé aux membres actifs ou bienfaiteurs de l'association. Renseignements : **06 19 55 70 30**.



VENACO : Sites pour les Seniors

Un nouveau site mêle ses fils à la toile Internet. Le **Clic**, **Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie du centre Corse**, ainsi que l'association **U Serenu** proposent en effet de nombreuses pages d'information pour les personnes de plus de 60 ans et pour leur famille. Il vous est possible de consulter les prestations et les tarifs relatifs aux aides proposées, de prendre contact avec les professionnels du centre corse et les associations. Des documentations sont également disponibles en téléchargement.

<http://www.serenu.fr>

<http://www.clic-centre-corse.fr>

CALENZANA : Inscription à l'école maternelle

Les inscriptions à l'école maternelle de **Calenzana** sont ouvertes depuis le jeudi 7 mai de 15 heures 30 à 16 heures 15. Elles ne s'effectueront que sur rendez-vous. Les parents doivent au préalable s'inscrire auprès des services municipaux, munis de leur livret de famille ainsi que du carnet de santé de leur enfant. Pour obtenir de plus amples informations, vous êtes priés d'appeler le **04 95 62 80 85**.



SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO :

Festival de la Santé, du bien-être et de l'environnement



Le Festival de la Santé, du bien-être et de l'environnement se déroulera du samedi 29 mai au lundi 1^{er} juin dans le gymnase du village. Des conférences et des débats seront au programme, ainsi que des stands d'alimentation, de spécialités régionales, d'huiles essentielles, de cosmétiques, d'écologie et de bien-être. Renseignements : **06 79 70 38 27** ou **06 72 80 85 21**.

LEVIE : Théâtre

Dans le cadre de la nuit des musées, une représentation de la pièce **Homère-Illiade** se jouera le samedi 16 mai à 21 heures dans l'enceinte du musée de **Levie**. C'est la compagnie **Hélios Perdita** qui sera sur scène pour votre plus grand plaisir.



PERI : Voyage en Toscane

L'amicale des anciens élèves du lycée **Fesch** organise pour tout le département un voyage d'agrément en **Toscane** du 23 au 26 juin 2009. Renseignements au **04 95 21 70 58** ou au **04 95 22 86 92**.



SARI SOLENZARA :

Marché mensuel

Le marché mensuel de **Sari Solenzara** se tiendra tous les deuxièmes samedis de chaque mois. Les étals seront mis en place de 7 heures 30 à 13 heures pour proposer les produits de notre région.



NOTA : Trouvé, un jeune chien



Un jeune chien braque mâle de 10 mois, couleur caramel, bouts de pattes et poitrail blancs, a été trouvé à **Nota**. Pour le récupérer contactez le **06 20 80 33 43**.

Au Spaziu di Cultura Natale Luciani

U Teatrinu revient avec « U LABIRINTU », le 20 mai à 20h30

Fin mars, l'associu A Cunfraterna proposait, en collaboration avec le STC Università, une soirée culturelle mettant en scène les groupes A Sciappittana, Vogulera et Vitalba. Un événement auquel le public n'a pas manqué de participer en nombre. Et devant le succès rencontré, le comité d'organisation a souhaité renouveler l'expérience et programmer un second rendez-vous qui en appellera certainement d'autres. Ainsi, après la chanson, le théâtre sera-t-il à l'honneur au travers de la fameuse pièce U Labirintu, écrite par Jacques Thiers et brillamment interprétée par la compagnie U Teatrinu. Riche en répliques aussi originales que vibrantes, et indubitablement cultissimes, cette représentation fera la part belle à la macagna, mais bien plus encore ! L'occasion de découvrir ou de retrouver une œuvre théâtrale vraiment pas comme les autres. Du beau spectacle en perspective, mercredi 20 mai, à partir de 20h30, Spaziu di Cultura Natale Luciani, Campus Mariani (anciennement Caraman), Corte. Entrée : 10 euros. Renseignements : stc.universita@gmail.com



Et soirée culturelle « Ghjuventù in Cantu », le 27 mai à 21H

La première programmation musicale « Corsic'Artisti » du Centre Culturel Universitaire de Corte s'achèvera mercredi 27 mai avec la soirée « Ghjuventù in Cantu » qui mettra en scène les groupes Sperenza, A Sciappittana et Alba Nova. Début du spectacle à 21 heures, Spaziu di Cultura Natale Luciani, Campus Mariani (anciennement Caraman). D'autres rendez-vous seront

proposés dès la rentrée de septembre. Info line : www.univ-corse.fr

Stage de théâtre avec Tutt'in Scena, du 21 au 24 mai



Après le succès obtenu à l'occasion d'un premier rendez-vous, Tutt'in Scena organisera un autre stage, du 21 au 24 mai, week-end de l'Ascension, animé comme le précédent par Patrick Palmero. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire rapidement, le nombre de places étant limité. Contact : 06.81.52.22.59.

PROCESSION ET MESSE SAINT THÉOPHILE, LE 19 MAI

Le 19 mai, la cité Paoline honorerà la mémoire du grand philosophe et Saint, Blaise de Signori, en religion Frère Théophile de Corte de l'ordre des Franciscains (1676- 1740).



Comme chaque année, une grande messe sera ainsi célébrée par l'Évêque de Corse sur l'esplanade Saint Théophile. Renseignements : 04.95.61.06.45.

École d'été « Etudes Patrimoniales » en partenariat avec l'UNIVERSITÉ DE PUERTO RICO

Tout comme lors des deux dernières éditions de 2007 et 2008, une École d'Été est organisée à l'Université de Corse de mai à juillet 2009 en partenariat avec l'Université de Puerto Rico sur le thème des « Études Patrimoniales ».

Ainsi, depuis le 11 mai, l'établissement cortenais accueille-t-il quinze étudiants portoricains –ou corsoportoricains– de l'École d'architecture « Archivio de Arquitectura y Construcción » de l'Université de Puerto Rico, auxquels se joindront quelques uns des étudiants insulaires en Arts de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines. Cette école d'été sera divisée en trois temps forts. Tout d'abord, une semaine de visites guidées, deux semaines d'études, puis un travail de terrain durant un mois et demi à Macinaggio. Les étudiants, sous la direction d'Enrique Vivoni-Farage, Professeur à l'Archivio de Arquitectura y Construcción de la Universidad de Puerto Rico et de José Tomasi, Maître de Conférences à l'Université de Corse, s'intéresseront aux maisons et constructions dites « des Américains ». Ils tenteront, au-delà de leurs compétences artistiques et architecturales, de replacer cette étude dans un contexte plus large en intégrant les données d'autres disciplines comme la linguistique, la sociologie, l'histoire, la géographie, l'anthropologie, de façon à appréhender le fait architectural dans sa globalité.

Cette école sera l'occasion d'établir une méthodologie permettant de replacer le « bâti » au cœur de sa dimension culturelle, dans une perspective patrimoniale conduisant non seulement à l'inventaire et à la caractérisation technique du fait architectural, mais ouvrant aussi la voie à une créativité dans le domaine de l'architecture environnementale.

Ce parcours conduira à l'obtention d'un diplôme universitaire en « Études Patrimoniales » conjointement validé par les deux Universités et certifiant le niveau international –européen et américain– de compétences des étudiants.

A Settimana

21^{ème} semaine de l'année

du 15 au 21 mai 2009

Les fêtes : le 15, Denise - le 16, Honoré -
le 17, Pascal - le 18, Eric - le 19, Yves -
le 20, Bernardin - le 21, Ascension, Constantin.

21^{esima} settimana di l'annu

du 15 a u 21 Maghju 2009

E feste : u 15, Eufraasiu, Diunisa -
u 16, Unuratu - u 17, Pasquale -
u 18, E Ragazioni, Curallina - u 19, Teofilu. Iviu -
u 20, Ven. Padre Albini - u 21, Ascensione.

L'info insolite

Traité européen

Pour prouver que le traité de Lisbonne n'était pas «illisible» comme certains le prétendent, l'université d'Olomouc, en République tchèque, en a organisé fin avril une lecture publique. Une lecture qui a demandé pas moins de sept heures non stop aux orateurs, étudiants ou personnalités politiques qui se sont livrés à ce marathon pour lire les 152 pages de ce traité pour l'Europe ainsi que 13 protocoles et 59 déclarations. Tout semble ainsi être «tellement simple» pour comprendre TOUT de ce traité européen !

Heureux !

Selon une étude britannique qui vient d'être publiée, les enfants les plus heureux d'Europe habitent les Pays-Bas. La Suède tient la deuxième place et la Norvège la troisième. La France n'arrive qu'en quinzième place de ce palmarès. Seuls les jeunes de moins de 19 ans ont été pris en compte.

Encore ces inégalités

En Arabie saoudite, les clubs de gymnastique et les centres sportifs pour femmes sont de plus en plus populaires. Et pourtant, ceux-ci risquent d'être fermés, les autorités n'autorisant ces établissements que pour les hommes. C'est ce que révèle le journal Arab News. Ces dizaines de centres réservés aux femmes, qui ont connu le jour à travers ce royaume ultra conservateur, pourraient donc être contraints à la fermeture, compte tenu de l'absence d'une loi autorisant leur ouverture et rendant ainsi ces clubs pour femmes illégaux.

A Tokyo

Le métro de Tokyo est tellement pris d'assaut par les voyageurs, aux heures de pointe, que la société gérante de l'entreprise a été contrainte d'engager des employés qui sont chargés de pousser et de tirer les utilisateurs pour les aider à «s'entasser» dans les voitures.

Criminalité

Les résultats d'une enquête réalisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne révèlent que «...les crimes et délits à caractère raciste sont bien plus répandus que ce que les statistiques officielles laissent entendre». C'est qu'on ne nous dirait pas tout ?

L'ACTU DANS LE RETRO

- Le 16 mai 1962, au Sud-Vietnam, toute réunion, même de famille, était soumise à une autorisation de la police.
- Le 17 mai 1954, la Cour suprême des Etats-Unis interdisait la ségrégation raciale dans l'enseignement public.
- Le 18 mai 1975, la Japonaise Yunko Tabai était la première femme à vaincre le mont Everest.
- Le 19 mai 1946, les houillères de France étaient nationalisées et devenaient les «Charbonnages de France».
- Le 20 mai 2003, les fonctionnaires européens se mettaient en grève pour protester contre la décision de repousser leur retraite à l'âge de 63 ans au lieu de 60 ans.
- Le 21 mai 2003, dans l'Est d'Alger et de la région, un violent séisme faisait 2.047 morts et 9.000 blessés.

VAGABONDAGE

Quand nous étions gamins, du côté des hauts de Toga, nous allions cueillir une fleur jaune appelée «Erba'ceda» (herbe vinaigrée). J'appris, bien plus tard, que cette fleur était un trèfle. J'ai encore dans ma bouche le goût de cette herbe que nous mâchions à longueur de journée! Nostalgie quand tu nous tiens !

Maurice Druon s'en est allé avec son «Chant des partisans» et ses «Rois maudits»

Je suis sûr que les jeunes de 20 ans doivent croire que c'est un dinosaure qui est décédé...

Monfils, Simon, Tsonga, Gasquet... On les a surnommés les nouveaux mousquetaires. Un peu prématuré non? Le tournoi de Monte-Carlo a un peu remis les choses en place et surtout permis de rappeler que ceux qu'on avait appelé les mousquetaires les Cochet, Brugnon, Lacoste, Borrota avaient dominé le monde du tennis pendant de nombreuses années.

Le «Giro» est parti de Venise avec un certain Lance Armstrong qui n'a pas attendu d'être dans la cité des Doges pour mener les gens en gondole...

Le mois de mai n'a jamais manqué de marquer les esprits :
- 5 mai 1820, Napoléon meurt à Sainte-Hélène ;
- 5 mai, tragique catastrophe de Furiani ;
- 8 mai 1945, Hitler et le nazisme capitulent !

L'ex-décharge de Tégime a désormais une autre «gueule». Chemins bien tracés, aires ne demandant qu'à être ensemencées L'arrivée sur Saint-Florent sera splendide !

Toussaint Lenzianni

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle
Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38
E-mail : redaction@informateurcorse.com

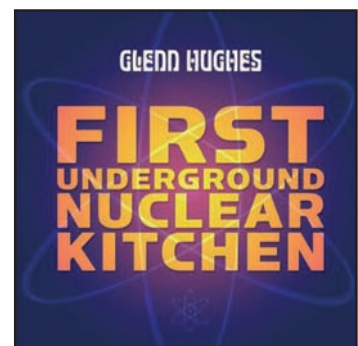
▶▶▶▶ CD ROCK JAZZ BLUES POP...

Restons dans le blues rock de ce début de siècle avec Glenn Hughes, le bassiste chanteur de Deep Purple, qui signe ici un très bel opus rock-soul (F.U.N.K.). Les Suédois de l'Open Trio savent mettre leur musicalité à votre service pour calmer vos ardeurs. Enfin, il y a quarante ans, le Loner, Neil Young, mettait son talent au grand jour en compagnie du Crazy Horse en réalisant Everybody Knows this is Nowhere.

Glenn Hughes

First Underground Nuclear Kitchen

Glenn Hughes, bassiste et chanteur de Deep Purple mark 3, comme on dit communément dans le jargon, est toujours en activité. Très présent sur les albums *Burn*, *Stormbringer*, *Come Taste the Band* et *Made In Europe* du Pourpre Profond, à la basse et au chant, ce chanteur de légende des années 70 exerce toujours sa passion avec brio sans rien avoir perdu de sa superbe. Il vient de sortir son quatorzième album sous son nom et pour l'occasion est toujours aussi bien entouré. Chad Smith des Red Hot Chili Peppers tient la batterie tandis que Luis Maldonado est à la guitare sur la plupart des morceaux. Enfin, Anders Olinder aux claviers complète ce *line up* très punchy, qui permet à l'ancien Deep Purple de s'exprimer dans un genre qu'il adore particulièrement : la soul. Fan de Prince et Marvin Gaye, il côtoie de près le genre qu'il affectionne. Le titre de l'album est déjà très significatif, car derrière *First Underground Nuclear Kitchen*, se cache le mot F.U.N.K. Et tout de suite on entre dans le vif du sujet. L'énergie rock est toujours aussi prenante sur «Crave», et dès «F.U.N.K.», on aborde l'horizon soul qui sied si bien à ce chanteur qui manie le rock aussi bien que le blues. Sa production n'est pas sans rappeler par certains aspects Lenny Kravitz, mais que c'est bon de se laisser bercer par cette musicalité. Les autres morceaux suivent la même ligne et il n'est pas surprenant qu'en fin de compte on traite Glenn Hughes de musicien rock-soul-funk. À découvrir de toute urgence !



Open Trio Goodbye Everytime



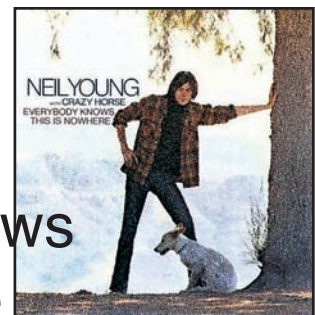
La Suède se spécialiserait-elle dans le trio piano-basse-batterie ? Peut-être bien. Après le succès rencontré par l'E.S.T. du regretté Esbjörn Svensson, l'Open Trio de Joakim

Simonsson (p), Pär-Ola Landin (b), Daniel Olsson (dm) semble suivre la route tracée par ses illustres et récents prédécesseurs. L'ambiance générale qui se dégage dès les premiers instants de *Goodbye Everytime* nous situe immédiatement dans l'atmosphère fraîche qui sied souvent aux artistes nordistes («*Enheten För Obeställbara Brev*»). Cette ambiance se poursuit tout au long du CD et ce ne sont pas les quelques coups d'éclats d'Olsson sur ses fûts qui modifient la substance du propos («*En liten en*»). «*Heratland*» sort un peu du contexte avec davantage d'énergie dans le phrasé, mais reste tout de même assez posé. On obtient au final un album à l'esthétique très propre, mais où le feu sacré du jazz est malheureusement absent.

Il y a 40 ans

Neil Young

Everybody Knows this is Nowhere



Né en 1945, le Canadien Neil Young rejoint le Buffalo Springfield de Stephen Stills et Richie Furay en 1966. En 1968, il décide de voler de ses propres ailes et sort en 1969 deux albums. Neil Young et *Everybody Knows this is Nowhere*. Pour cette deuxième production, il s'adjoint les services du Crazy Horse, ce qui fait toute la différence d'avec son premier opus beaucoup plus dans l'esprit folk acoustique. Outre l'énergie dispensée par ses partenaires, cet album consacre l'écriture du Loner avec trois titres sublimes, qui vont suivre Neil Young tout au long de sa carrière : «*Cowgirl in the Sand*» où les parties de guitare réveillent l'auditoire, quand la voix du Canadien pleure cette femme de ses rêves; puis c'est «*Cinnamon Girl*» où une fois encore l'énergie des guitares électriques se marie à merveille avec les vocalises ténébreuses du chanteur; enfin, «*Down by the River*», comme un diamant, finit de ciseler ce LP magique. Après ce magnifique décollage, Neil Young va enchaîner les succès avec des albums tous plus beaux les uns que les autres : *After the Gold Rush*, le génial *Harvest* et *Tonight's the Night*. Ses meilleures compositions de cette décennie se retrouvent sur l'album *Decade*, paru en 1976 chez Warner. Avec ses succès en compagnie de ses amis de CSN, le guitariste poursuit sa carrière et se fait plaisir en jouant dans les petites cités de son pays. Il était en tournée au mois d'avril dernier et a lâché au cours d'un concert : «*Si je joue dans les grandes villes, comme il y a beaucoup de concerts, personne n'assiste au mien, tandis que dans un coin comme ici tout le village vient me voir !*»

SALON DE L'AUTO-MOTO

BASTIA - 2009

15 - 16 - 17
Mai
Place St Nicolas



CHANGEONS

